

## Conseil d'administration du mardi 29 juin 2021

Délibérations signées et annexes

Numéro	Objet de la délibération	Pages
D2021-06-01-ins	Approbation des axes stratégiques de l'établissement 2021-2026	2
D2021-06-02-ins	Approbation de la demande de remboursement des frais d'adhésion et de publication au journal international MDPI	17
D2021-06-03-ins	Approbation du plan révisé label Human Resources Excellence in Research	19
D2021-06-04-sco	Approbation des tarifs de formation professionnelle 2021/2022 au sein de la faculté des lettres et civilisations et de l'IAE Lyon, ainsi que les tarifs des diplômes d'établissement	29
D2021-06-05-sco	Approbation des dispositifs de bonifications en matière de reconnaissance de l'engagement étudiant et notamment des étudiants contribuant à la Clinique juridique	39
D2021-06-06-ins	Etudiants en exil et programme SELF : programme des formations et approbation des règles d'attribution des bourses pour une mobilité d'études	43
D2021-06-07-sco	Modification du calendrier universitaire 2021/2022 de la faculté de droit et de la faculté des langues	74
D2021-06-08-sco	Ouverture aux stagiaires de formation professionnelle du Master 2 restructuration et traitement des entreprises en difficulté (ALED).	77
D2021-06-09-sco	Ouverture d'un parcours MEEF Arabe à compter de l'année 2021/2022	80
D2021-06-10-sco	Attribution d'une bourse d'études	82
D2021-06-11-acc	Conventions pour approbation : - Accord cadre de partenariat afin de définir le cadre général et les modalités de coopération entre l'AUF et l'Institut international pour la Francophonie (2IF), - Convention pour préciser les conditions de soutien financier octroyé par l'AUF à 2IF pour le développement du Dictionnaire des francophones, - Convention de partenariat dans le cadre de la Licence professionnelle « Métiers du notariat » et dans le cadre du MASTER de droit notarial, - Convention pour fixer les modalités de reversement par Lyon 1 des sommes octroyées par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au profit de Lyon 3.	84
D2021-06-12-acc	Conventions pour information	85

**Délibération n° D2021-06-01-ins**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 29 juin 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2021-03-13-ins du 30 mars 2021 portant approbation du dossier d'accréditation de l'université Jean Moulin Lyon 3 pour le centrât quinquennal 2021-2025,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

D'approuver les axes stratégiques de l'établissement 2021-2026.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	2

**Lyon, le 29 juin 2021**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,  
du pilotage et de la stratégie numérique**

  
Gilles BONNET 

Université  
Jean Moulin-Lyon 3

# **AXES STRATÉGIQUES**

2021-2026

**L'université Jean Moulin-Lyon 3**, présente sur ses sites de Lyon et de Bourg-en-Bresse, accueille près de 30000 étudiants, auxquels sont proposées pas moins de 9 mentions de Licence, 14 mentions de Licence professionnelle et 53 mentions de Master, reconnues pour leur qualité et leur complémentarité. Six composantes et leurs services de scolarité (Faculté des Lettres & civilisations, Faculté de Philosophie, Faculté de Droit, Faculté des Langues, I.A.E et I.U.T.) mettent en œuvre, au plus près des étudiants et des enseignants, cette offre de formation pluridisciplinaire. L'établissement peut compter sur l'engagement de 1500 membres du personnel, agents administratifs, techniques, enseignants et enseignants-chercheurs. Ce sont enfin 13 unités de recherche et 6 UMR partagées qui font vivre une recherche de premier plan.

Le présent document reflète des choix politiques forts destinés à orienter la stratégie de notre université lors du contrat 2021-2026. Déployant nos axes prioritaires, il entend fournir une vision stratégique dont le tracé net proposera à tous, personnels et étudiants, des perspectives claires pour les prochaines années. Pour autant, il ne saurait bien évidemment s'inscrire hors des réalités contextuelles, qu'elles soient académiques ou non. Ces orientations générales visent à incarner un ensemble de valeurs essentielles, celles d'**exigence** et de **partage** en tout premier lieu et à les rendre efficaces en les inscrivant dans l'écosystème qui est le nôtre. Renforcer encore la qualité reconnue des formations dispensées et de la recherche menée au sein de l'université Jean Moulin-Lyon 3, développer le dialogue social et accompagner, en lien avec l'écosystème, les grandes mutations sociétales, sont autant d'actions stratégiques qui s'insèrent dans une conception de notre institution comme espace d'application privilégié de principes **démocratiques** et **solidaires**.

L'université Lyon 3 veut être, plus que jamais, une **université ouverte**. Ouverte à toutes et à tous, en faisant de l'accessibilité à une formation de qualité un devoir démocratique et une responsabilité sociale. Ouverte également sur la société et ses acteurs, politiques, sociaux, culturels ou économiques, partenaires naturels d'un établissement voué à œuvrer directement à l'insertion réussie de ses étudiants dans la vie professionnelle. Mais c'est aussi en contribuant au débat public, par la mise à disposition d'une large audience des résultats de sa recherche, que notre université entend dialoguer avec le plus grand nombre. Incrire les savoirs dans la société permet de concevoir une dynamique de la formation et de la recherche nourrie par des interactions constantes, susceptibles de contribuer au bien commun. Étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques sont aptes à incarner ensemble une université pourvoyeuse tout à la fois de « richesses irréductibles aux formes marchandes » et d'« outils pour l'interprétation du cours du monde »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> J.-L. Deshayes, « L'université : un lieu de production collective de richesses irréductible aux formes marchandes ? », in S. Beaud & M. Millet (dir.), *L'Université pour quoi faire ?*, Paris, PUF, 2021, p. 48-49.

L'université **accueille, forme et accompagne** ses étudiants. Les missions des établissements de l'enseignement supérieur se sont indéniablement élargies ces dernières années, alors même que les dotations budgétaires peinaient à suivre ne serait-ce que l'évolution démographique de la population étudiante et la massification de l'enseignement supérieur. Notre projet est donc porteur d'une politique budgétaire rigoureuse au service d'une université solidaire, mais qui entend dénoncer avec force sa sous-dotation chronique<sup>2</sup> qui implique une sur-sollicitation des personnels, dont l'investissement remarquable ne peut plus compenser l'insuffisance des moyens alloués. C'est bien en faveur de l'ensemble de la « vie universitaire », de celle que partagent tous ses acteurs, de celle qui embrasse et dépasse les missions académiques historiques, que s'engage l'université Lyon 3.

Le **contexte** dans lequel ces axes stratégiques ont pu voir le jour importe. Le site Lyon-Saint Étienne a en effet mené, tout au long du précédent contrat quinquennal, une réflexion destinée à contribuer à un regroupement d'établissements. Notre université avait ainsi fait figurer dans ses priorités la volonté de constituer un pôle SHS renforcé en se rapprochant de l'université Lyon 2. C'est finalement un autre projet structurant qui s'est imposé, sous l'impulsion du programme IDEX, et qui a abouti au projet d'une « université-cible » dont notre établissement était appelé à faire partie. Or, le projet d'IDEX de notre site n'est pas parvenu à son terme, interrompu en novembre 2020 à la suite de la décision de l'un des établissements du consortium de ne pas rejoindre l'u-cible. Enfin, une nouvelle équipe présidentielle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit au cœur de la crise sanitaire.

La méthodologie adoptée pour la rédaction de ce document a constitué la première étape de mise en œuvre des principes qui viennent d'être énoncés. Ancré dans la réalité factuelle d'un bilan, issu d'une autoévaluation menée lors du premier semestre 2021 à la demande du HCÉRES, il s'est ouvert à des perspectives renouvelées par l'échange et la consultation larges. Pas moins de 18 groupes de travail ont ainsi été mobilisés, qui reflétaient la diversité des acteurs de l'université (personnels enseignants-chercheurs et administratifs, étudiants). Réunions, échanges, partages d'expériences ont également ponctué cet effort collectif de **co-construction** de nos priorités.

Ce document se structure autour de **7 axes stratégiques**, chacun étant dans un premier temps déplié afin d'éclairer ses intentions et objectifs, avant d'être décliné en propositions concrètes. L'ensemble vise à susciter un dialogue entre orientations politiques et modalités d'application. La vie de notre université peut en effet s'appréhender comme un champ en tension permanente, entre culture du savoir et culture de la compétence, entre primat

---

<sup>2</sup> La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme parle de la sous-dotation des universités comme d'une « atteinte au respect des droits fondamentaux » : Avis « Pour un enseignement respectueux des droits fondamentaux : se doter des moyens de cette ambition », mai 2021 (<https://www.cncdh.fr/sites/default/files/a - 2021 - 7 - enseignement superieur respectueux des droits fondamentaux mai 2021.pdf>)

accordé à la formation académique et prise en compte de l'expérience globale de l'étudiant, ou entre universalisme méritocratique et individualisme pragmatique. Notre choix consiste à identifier et reconnaître ces paradoxes actifs, pour les travailler et les réfléchir collégalement. Un projet se doit d'offrir une cohérence intellectuelle, humaine et politique. Mais, en ancrant les perspectives qu'il offre à la communauté universitaire dans une réalité cernée au plus près de sa complexité irréductible, il peut également, c'est du moins le pari que nous faisons, dessiner les contours d'une structure ouverte et évolutive.

C'est pourquoi ces 7 axes stratégiques ne demeurent pas hors sol, mais s'incarnent dans une série d'actions, que l'on veut cohérente. **100 actions** concrètes viennent ainsi dessiner les contours précis d'une action collective à déployer tout au long du prochain contrat.

Ces axes stratégiques reflètent donc les évolutions récentes du site et de notre université, consignées au premier semestre 2021 dans un rapport d'autoévaluation, et se prolongeront par un projet d'établissement, rédigé parallèlement à ce document et qui pourra, lui, prendre le temps de détailler les 100 mesures ici mentionnées. Ces trois documents complémentaires proposent une ligne claire et incarnent des valeurs et des positionnements politiques capables de **rassembler** notre communauté universitaire dans un projet compréhensif à l'ambition partagée.

## AXE 1/ ACCESSIBILITÉ

Notre objectif est de réconcilier deux grandes orientations des politiques universitaires, qui ces dernières années ont plutôt eu tendance à s'opposer frontalement: le discours de « l'excellence » d'une part; la prise en compte des enjeux sociaux et l'égalité des chances d'autre part. Nous considérons qu'il est souhaitable et possible de mener à la fois une politique ambitieuse pour notre formation et notre recherche, adossée aux acteurs et indicateurs de la qualité (ANR, HCERES) et une volonté forte de prendre en considération les difficultés et précarités, conjoncturelles ou endémiques, qui frappent actuellement la population étudiante. Nous souhaitons « aller vers » tous ces publics, afin de déployer, mieux qu'une simple ouverture, une accessibilité active.

L'accès de tous à la formation universitaire est une valeur démocratique que notre établissement souhaite donc mettre au premier rang de ses préoccupations. Il s'agit de reconnaître la diversité croissante des profils des néo-entrants et de mettre en place des dispositifs pédagogiques inclusifs adaptés, dans le but d'améliorer la réussite des étudiants. Se confrontent là la tradition particulièrement ancrée dans nos établissements d'enseignement supérieur, d'une méritocratie gage d'universalisme, incarnée par le baccalauréat puis par les examens communs, et un individualisme pragmatique, soucieux de valoriser les compétences de chacun et de proposer des parcours adaptés.

Il nous importe également de mener une politique volontariste en faveur de l'inclusion des publics en situation de handicap, en mettant à profit les acquis des pédagogies différenciées comme des pratiques numériques les plus récentes, en particulier issues de la pandémie. Une telle politique ne réussit que si elle affirme d'emblée son caractère transversal, puisqu'elle demande de penser les formations en lien avec l'ensemble de la vie universitaire, d'allier les technologies à la réflexivité procurée par la recherche, de mobiliser les services comme les associations étudiantes, relais privilégiés de cette sensibilisation.

### Actions

1.1 Continuum lycée-université	1.7 Accueil des personnes en situation de handicap
1.2 Intégration des primo-entrants	1.8 Accessibilité des espaces et des cursus
1.3 Accueil : projet Bureau d'Accompagnement Social des Etudiants (BASE)	1.9 Accessibilité pédagogique
1.4 Moniteurs pédagogiques étudiants & tutorat	1.10 Politique handicap
1.5 Adaptation des parcours de formation	1.11 Nouvelle stratégie de communication
1.6 Accessibilité numérique	1.12 Déploiement d'une appli mobile Campus

## AXE 2/ QUALITÉ DE LA VIE UNIVERSITAIRE

L'établissement se doit d'accorder une considération égale à toutes celles et tous ceux qui le font vivre et évoluer. C'est dans cette optique que Lyon 3 inscrit son action pour le prochain contrat, afin de développer les relations entre agents administratifs, enseignants, chercheurs et étudiants. La notion de « qualité de vie universitaire » se situe à la croisée d'appellations plus traditionnelles : qualité de vie au travail, vie de campus, vie universitaire... Les réunir dans une même formule n'est ni un détail ni un artifice : il s'agit bien d'élaborer un programme d'actions où la solidarité s'incarne non seulement dans l'identification de problématiques sectorielles appelant une réponse ciblée, mais également dans une réflexion élargie aux diverses composantes qui constituent la communauté universitaire. Pour que les étudiants puissent réussir leurs études nous avons besoin de garantir un espace de vie de qualité où les personnels, acteurs ou soutiens de cette formation, soient respectés et soutenus à la hauteur de leur investissement.

Il est essentiel que le travail effectué au quotidien par les personnels administratifs devienne un élément de contact avec les étudiants et les enseignants, mieux informés de l'infrastructure permettant leur propre activité de formation et de recherche. Déployer une politique immobilière orientée vers des tiers-lieux, espaces de vie ouverts à toutes et tous, ressortit de même à une volonté claire de privilégier les contacts entre services, composantes et étudiants. L'université offre à ces derniers un cadre d'apprentissage centré sur l'offre de formation, mais qui élargit son empan pour embrasser de multiples formes de socialisation, afin de faire du parcours d'études un véritable moment d'émancipation individuelle et d'expérimentation collective.

Notre établissement, conscient de la double nature des fragilités sociales et économiques qui touchent la population étudiante, mais également une partie des personnels, s'engage résolument dans une politique de solidarité visant à faire de la lutte contre les précarités, conjoncturelles ou endémiques, l'une de ses priorités. De nombreuses actions viennent traduire cet engagement fort, qu'embématise le plan d'action « 2021 Année solidaire », première initiative prise à son entrée en fonction par la nouvelle équipe de direction.

### Actions

- |                                                  |                                              |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 2.1 Plan d'action de lutte contre les précarités | 2.10 Plan d'action « Égalité femmes/hommes » |
| 2.2 Soutien à une épicerie solidaire             | 2.11 Lutte contre toutes les discriminations |
| 2.3 Médecine préventive et santé                 | 2.12 Une nouvelle politique RH               |

- |                                                               |                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| 2.4 Amélioration continue de la QVT                           | 2.13 Rémunérations et révision du référentiel                                     |
| 2.5 Co-construction d'un plan QVT                             | 2.14 Équipement informatique des EC et des enseignants                            |
| 2.6 Articulation vie professionnelle/vie personnelle          | 2.15 Promouvoir une politique culturelle & sportive associant tous les personnels |
| 2.7 Projet de crèche                                          | 2.16 Formation des responsables d'associations aux VSS                            |
| 2.8 Transformation de l'avant-corps en tiers-lieu solidaire   | 2.17 Valorisation de la vie associative                                           |
| 2.9 Simplification des circuits décisionnels et opérationnels |                                                                                   |

## AXE 3/ FORMATION & INSERTION

L'université Jean Moulin Lyon 3 est une université dotée d'une identité particulière, assez proche de celle d'une école. Composée pour deux tiers d'étudiants et d'enseignants en Droit et Gestion et pour un tiers d'enseignants et d'usagers du domaine Lettres-Langues-SHS, elle se distingue par un excellent taux d'insertion professionnelle et un engagement très fort en faveur de l'entrepreneuriat et de la professionnalisation. Elle offre des parcours de formation riches et diversifiés (de la Licence au Doctorat, en passant par les diplômes d'établissement, en formation initiale, en alternance ou en formation continue) et développe une politique d'ouverture à l'international grâce à de multiples partenariats universitaires (parcours délocalisés, échanges internationaux, doubles diplômes). Elle est par ailleurs soucieuse de la qualité de ses formations et allie par conséquent une exigence dans les conditions de délivrance de ses diplômes et une volonté d'offrir des dispositifs d'aide à la réussite à tous les étudiants. Mais l'université Jean Moulin Lyon 3 se distingue également par une sous-dotation particulièrement marquée, et reconnue par le ministère, la faisant apparaître systématiquement en fin de classement par taux d'encadrement et par dotation / étudiant.

Formation et insertion professionnelle constituent pour notre université deux de ses missions principales de service public. Notre action veut concilier le soutien au savoir académique, indispensable à l'émancipation de l'individu dans sa formation à une citoyenneté universitaire fondée sur un esprit critique, et l'orientation efficace vers des débouchés professionnels en lien avec les formations dispensées. Cet équilibre est rendu possible par l'action pédagogique, adossée à une recherche de qualité, de la communauté des enseignants-chercheurs.

La politique de formation est vue pour et par les étudiants. L'aspect le plus ambitieux du projet est sans nul doute la réforme du cycle de Licence, qui repose à la fois sur un changement de la structure de l'offre de formation en Majeures/Mineures (en lieu et place de la structure ternaire en unités d'enseignement fondamentales, complémentaires et d'ouverture) et sur le développement de l'approche par compétences. La réforme vise à permettre aux étudiants de construire leur propre parcours, en développant des formations modulaires mono- ou pluridisciplinaires. Les étudiants sont ainsi étroitement associés aux choix pédagogiques et pleinement acteurs de leur apprentissage et de la construction de leur projet personnel et professionnel. Le déploiement de cette approche centrée sur les compétences, déjà effective dans les enseignements primaire et secondaire, met en regard une culture académique traditionnellement attachée à la transmission de savoirs, et cette volonté actuelle d'identifier et reconnaître chez les étudiants un ensemble de compétences,

englobant à la fois des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, *soft skills* valorisables sur le marché du travail, ou du moins susceptibles de leur permettre de s'extraire d'un modèle universitaire français traditionnellement très tubulaire. Les étudiants en difficulté ne peuvent plus en effet se satisfaire d'un modèle qui les enferme dans un parcours linéaire qu'ils peuvent ne pas parvenir au final, pour certains d'entre eux, à valider par l'obtention d'un diplôme ou d'un concours. Une université solidaire et inclusive se doit d'intégrer à sa réflexion comme à ses actions une certaine modularité des parcours de formation, par exemple par une offre plurielle organisée en majeures et mineures, afin d'autoriser des bifurcations susceptibles de réduire le sentiment d'échec lié à un mécanisme de désajustement (décalage entre domaine d'études et secteur professionnel visé) par des réorientations pertinentes en cours de route. Cette évolution de l'offre de formation s'inscrit dans les choix stratégiques de l'établissement en termes de qualité et d'attractivité des formations, d'insertion professionnelle des étudiants et de rénovation des pratiques pédagogiques. Elle sera mise en œuvre de manière concertée avec l'ensemble des composantes et des services pour garantir la complémentarité des formations et des dispositifs.

### Actions

3.1 Réussites des étudiants et <i>learning experience</i>	3.14 Renforcer l'enseignement des langues
3.2 Aménagements de parcours	3.15 Améliorer la mobilité internationale
3.3 Diversité de l'offre de formation	3.16 Améliorer l'accueil des étudiants étrangers
3.4 Majeures/Mineures	3.17 Lisibilité & cohérence de l'offre de formation
3.5 Individualisation de la formation	3.18 Une formation adossée à la recherche
3.6 Approche par compétences	3.19 Pilotage de la formation
3.7 Compte personnalisé de remédiation linguistique	3.20 Valoriser la formation tout au long de la vie
3.8 Cohérence des MCC	3.21 VAPP & VAE (Valorisation des acquis personnels et professionnels / Valorisation des acquis de l'expérience)
3.9 La « seconde chance »	3.22 Développement des formations en alternance
3.10 Révision du calendrier des examens	3.23 Encadrement qualitatif des stages
3.11 Révision du calendrier universitaire	3.24 Développement du centre d'entrepreneuriat
3.12 Amélioration de l'articulation Licence/Master	3.25 Renforcer les liens entre actions culturelles et offre de formation
3.13 Développement raisonné de la pédagogie numérique	

## AXE 4/ LA RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

L'université Lyon 3 souhaite mener une politique scientifique capable de développer une recherche soucieuse de qualité et de rigueur. Cette recherche doit également prendre en considération son impact sociétal, afin de participer pleinement à la vie de l'espace public. La recherche menée à l'université doit assumer pleinement son rôle de laboratoire d'idées, afin de veiller à la diffusion et à la valorisation de ses résultats comme à leur transfert dans le tissu scientifique, intellectuel et culturel, à l'échelle locale, nationale et internationale.

Accompagner les chercheurs vers une plus grande ouverture à la société civile et associer les acteurs économiques, sociaux et culturels à la recherche implique le développement de formes originales de production scientifique, qui comportent certes les publications académiques, mais également des interventions et des rencontres avec un public élargi, ou la réalisation d'outils de ressources ouvertes. Notre établissement souhaite en effet participer au déploiement de la science ouverte, qui correspond à cette conception d'une recherche au cœur de la société et qui assume pleinement sa responsabilité sociétale. Nous contribuerons ainsi encore plus largement à la diffusion de la culture scientifique, rejoignant par là même les objectifs de « renouvellement du dialogue avec la société » définis par le SRESRI.

La définition d'une politique de recherche à Lyon 3 se heurte aux incertitudes d'une situation instable, entre fin de l'Idex et nouveau projet de site. D'une part, la précédente politique de la recherche à Lyon 3 a été structurée par le projet d'université cible ; d'autre part, Lyon 3, avec d'autres établissements du site, s'est engagé dans un projet « LYNX » en réponse à l'appel à projets « Excellences » du PIA4. Notons une convergence entre les objectifs propres de Lyon 3 et du LYNX qui ont pris forme après l'établissement d'une cartographie des lignes de force du site et des chercheurs. Ainsi, quelle que soit l'issue de cette candidature, des orientations de recherche fortes et structurantes apparaissent : une affirmation du rôle des SHS dans la formation d'une culture humaniste, d'une réflexivité critique se traduisant par le rapprochement avec Lyon 2 pour structurer un pôle SHS fort ; un engagement envers une interdisciplinarité créative, dépassant la coupure sciences humaines/sciences exactes pour affronter de nouveaux défis médicaux, environnementaux, sociétaux, marqué par des nouvelles coopérations entre SHS, STS et ingénierie ; une articulation étroite entre recherche fondamentale et recherche appliquée ; la nécessité du temps long et d'une remontée aux principes pour éclairer le présent et dépasser le culte de l'urgence et du court terme ; un engagement envers l'ouverture de la science et des savoirs et envers une recherche responsable, impliquée dans la cité. Le plus large empan chronologique des objets et des projets de recherche doit être garanti, pour ne pas céder à la tentation d'un présentisme

aveugle. Pour autant, on le voit, les grands enjeux sociaux et environnementaux actuels résonneront dans certaines des orientations majeures des laboratoires, appelés à collaborer avec les autres acteurs de la recherche du site Lyon-St Étienne.

De telles orientations ne seront réalisables que si l'université s'engage auprès des chercheurs, des gestionnaires de laboratoires, des doctorants, du SGR et de tous les acteurs de la recherche, en prenant en considération ce qui fait la réalité, au quotidien, de leurs conditions de travail. De nombreuses actions seront menées dans ce sens.

## Actions

4.1 Redonner du temps aux chercheurs	4.10 Politique volontariste en faveur de la science ouverte
4.2 Soutien aux laboratoires	4.11 Gestion des données de la recherche
4.3 Soutien aux gestionnaires de laboratoires	4.12 Communication & valorisation de la recherche
4.4 Soutien aux doctorants	4.13 Éditorialisation des résultats de la recherche
4.5 Médiation scientifique externe	4.14 Élaboration d'un kit enseignement/recherche
4.6 Médiation scientifique interne	4.15 Collaborations et partenariats
4.7 Développement du Pôle Ingénierie Recherche	4.16 Axe Humanités environnementales
4. 8 Améliorer le suivi des doctorants	4.17 Le programme « Sociétés en transformation » (PIA4)
4.9 Soutien aux publications	4.18 Politique immobilière en faveur de la recherche

## AXE 5/ UNE INTERNATIONALISATION QUALITATIVE

L'arrêt du projet de l'université-cible modifie les contours de la politique d'internationalisation de l'université Jean Moulin-Lyon 3 sans pour autant nécessiter une refonte totale des stratégies mises en œuvre. Des ajustements sont néanmoins nécessaires afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux étudiants entrants et des formations plus ciblées à nos étudiants sortants. Enfin, certains publics comme les doctorants ou les personnels peuvent et doivent devenir eux aussi des acteurs centraux de la mobilité / formation internationale.

Le développement international de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 demeure une priorité, mais il sera à la fois plus réaliste et plus qualitatif, donc plus efficace. Les nombreuses formations délocalisées que l'université continue de développer de manière volontariste seront réévaluées en termes d'impact politique, social, pédagogique et financier. Ce développement international mettra, de manière plus résolue encore, l'accent sur la recherche. Nos partenaires étrangers actuels seront sollicités dans la construction et la structuration de projets de recherche ambitieux. L'université Jean Moulin-Lyon 3 se positionnera comme « porteur de projet » (plutôt que comme simple partenaire) afin de parvenir à des co-constructions d'envergure. L'objectif est de devenir encore plus visible dans nos domaines d'excellence, ce qui implique de se situer dans le cœur de cible des différents appels à projet. La poursuite d'une stratégie proactive de développement de projets coopératifs permettra d'atteindre cet objectif. Parallèlement, un effort d'information et de formation est à conduire à destination des enseignants-chercheurs dont la recherche n'est pas suffisamment exploitée et valorisée dans le cadre de projets internationaux.

L'université souhaite, en lien avec les établissements du site, renforcer des partenariats existants plutôt que les multiplier de manière conjoncturelle voire artificielle. Bien évidemment, les partenariats (doubles diplômes) avec nos partenaires européens seront consolidés et diversifiés ; en un mot, densifiés. Enfin, les réseaux liés à notre Institut de la francophonie seront mis au service d'un développement international encore plus fécond.

### Actions

- |                                                       |                                                                               |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 5.1 Redéfinition de la politique internationale       | 5.5 Formations en faveur des étudiants en exil                                |
| 5.2 Accentuation des mobilités entrantes et sortantes | 5.6 Réforme du Collegium conçu comme un incubateur de recherche international |
| 5.3 Internationalisation accrue des formations        | 5.7 Valorisation de l'entrepreneuriat étudiant à l'international              |
| 5.4 Développement de la coopération RI-SGR            |                                                                               |

## AXE 6 / DÉMOCRATISATION DE LA GOUVERNANCE

L'université Lyon 3 souhaite associer tous les acteurs de la vie universitaire aux processus de réflexion et de décision. Ce souci éthique implique de nouvelles modalités de consultation des personnels et des étudiants, associés, le plus souvent au sein de groupes de travail représentatifs de la diversité des agents et usagers, à la co-construction des axes directeurs de la politique de l'établissement. De telles actions collectives incarnent et réalisent les valeurs de démocratie universitaire qui sont au cœur du projet politique de l'équipe présidentielle élue fin 2020. Elles renforcent également chez tous les acteurs, personnels et étudiants, l'appropriation de l'écosystème institutionnel et de ses modalités propres de fonctionnement.

C'est pourquoi un ensemble de bonnes pratiques visant au pluralisme comme certaines réformes structurelles ciblées permettront d'élargir la représentation de toutes et de tous au sein d'instances impliquées dans une gouvernance participative. Les liens entre les structures existantes, en particulier avec et entre les composantes, seront également renforcés pour assurer une meilleure coordination entre les services centraux et les facultés ou instituts, dans l'intérêt de la communauté. Enfin, les acteurs de la recherche, directeurs d'unités de recherche et Service Général de la Recherche, seront davantage associés à la politique de l'université.

L'université est attachée à promouvoir une gouvernance éthique, une déontologie rigoureuse et à développer une culture de la transparence dans la conduite de l'établissement, en mettant à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire les données et informations qui servent de base aux dialogues essentiels qui scandent la gestion des ressources de toutes natures.

### Actions

- |                                                     |                                             |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 6.1 Une gouvernance participative                   | 6.6 Pilotage de la formation                |
| 6.2 Nomination de référents Prag-Prce & Biatss      | 6.7 Composantes & subsidiarité              |
| 6.3 Création d'une Commission culture               | 6.8 Construction du budget                  |
| 6.4 Création d'une Assemblée consultative étudiante | 6.9 Élaboration d'une charte de gouvernance |
| 6.5 Gouvernance de la B.U.                          |                                             |

## AXE 7/ UNE UNIVERSITÉ ÉTHIQUE DANS UN ÉCOSYSTÈME DURABLE

L'université Lyon 3 veut être une université ouverte sur les spécificités du territoire auquel elle appartient et avec lequel elle est en interaction continue, en entretenant des relations privilégiées avec les mondes culturel, associatif et économique comme avec les collectivités territoriales. Elle entend bien sûr jouer également un rôle académique de premier plan dans la redéfinition nécessaire d'une véritable politique de site, de dimensions académique, scientifique et sociale.

Sur le plan de la formation, l'Université Jean Moulin Lyon 3, profondément ancrée dans la cité, entretient des liens forts avec le monde socio-économique et les milieux judiciaires. Elle entend aussi développer une stratégie partenariale éthique au soutien d'actions entrepreneuriales et d'initiatives sociales et solidaires. Elle veut également consolider ses relations et ses partenariats institutionnels avec les autres universités et écoles du site, notamment à travers les diplômes co-accrédités et les nouvelles opportunités offertes par le Projet Lyon Excellences PIA4 « LYNX ».

Mais ancrer une université dans son écosystème aujourd'hui, c'est aussi lui demander d'assumer ses responsabilités sociétales et environnementales. C'est pourquoi Lyon 3 fait le choix d'un saut qualitatif en matière de transition écologique, en se proposant comme objectif la certification DD&RS. Les personnels seront amenés à évaluer leurs pratiques et à les modifier si besoin, de même que les étudiants se verront intégrés à un cursus de formation susceptible de les amener à construire une citoyenneté universitaire critique et responsable.

### Actions

7.1 Une nouvelle politique de site	7.7 Soutien aux porteurs de partenariats
7.2 Soutien au périmètre du « Lynx » PIA4	7.8 Vers la labellisation DD&RS (Développement Durable & Responsabilité Sociétale)
7.3 Adhésion à l'AUREF	7.9 Un ancrage territorial par la question écologique
7.4 Partenariats avec les collectivités territoriales	7.10 Une mesure de l'impact environnemental
7.5 Incubateur de projets associatifs	7.11 D'un schéma directeur Énergie à un plan d'action écologique
7.6 Partenariats éthiques avec les milieux socioéconomiques	

**Délibération n° D2021-06-02-ins**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 29 juin 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur demande du laboratoire LIRIS,

Après avis favorable de la directrice des affaires financières,

Après avis favorable du conseil de l'IAE du 6 mai 2021,

Sur proposition du président de l'université,

Après en avoir délibéré,

**Exposé des motifs**

*Madame LOUKIL Faiza, au sein du Laboratoire LIRIS de l'IAE Lyon a avancé des frais d'adhésion et de publication au Journal international MDPI (Classé Q1, avec un Impact factor de 3.27). Le montant du remboursement s'élève à 1988.07 euros. L'adhésion, appelée également APC (Article Processing Charges), couvre les frais de traitement des publications et la mise en accès libre des articles dans la revue (open access).*

*Madame LOUKIL Faiza a avancé ces frais dans la précipitation et dans des circonstances douloureuses, sans avoir eu le temps d'échanger avec Madame GHEDIRA Chirine, co-auteur de l'article et directrice de Madame LOUKIL.*

*L'IAE Lyon, au cours de son conseil d'administration du 6 mai 2021, a validé la demande de remboursement de Madame LOUKIL Faiza, au vu de ce contexte exceptionnel, sur les fonds du budget complémentaire 2021 accordé au Laboratoire LIRIS. La directrice des affaires financières a également émis un avis favorable.*

Les administrateurs ont reçu les documents justificatifs suivants :

- \* Certificat administratif signé par le Directeur Général de l'IAE Lyon, Monsieur VARINARD,
- \* La facture acquittée par Madame LOUKIL Faiza,
- \* L'article concerné
- \* L'acceptation du papier
- \* Le descriptif du Journal

**Décide**

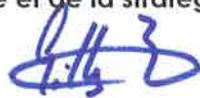
d'approuver le remboursement, par l'université Jean Moulin, à Madame LOUKIL Faiza, de l'intégralité des coûts liés à l'adhésion et aux frais de publication (indissociables) au Journal international MDPI. Le montant du remboursement est de 1 988.07 euros.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- |   |                                             |    |
|---|---------------------------------------------|----|
| ✓ | Nombre de membres présents et représentés : | 24 |
| ✓ | Nombre de voix en faveur de la demande :    | 24 |
| ✓ | Nombre de voix contre la demande :          | 0  |
| ✓ | Nombre d'abstention :                       | 0  |

Lyon, le 29 juin 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,  
du pilotage et de la stratégie numérique**



**Gilles BONNET**



**Délibération n° D2021-06-03-ins**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 29 juin 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

D'approuver le plan révisé label Human Resources Excellence in Research présenté en annexe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

**Lyon, le 29 juin 2021**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,  
du pilotage et de la stratégie numérique**

  
**Gilles BONNET** 

Label européen Human Resources Excellence in Research  
Plan révisé : 2018-2023

ETHIQUE DE LA RECHERCHE ET RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE												
Action N°	Principe N°	Titre de l'action	Calendrier						Responsable	Indicateurs	Etat	Statut
			2018	2019	2020	2021	2022	2023				
2	2	diffusion de la Charte du Doctorat							SGR	à tous les doctorants et directeurs de thèse	R	P
37	2	rédaction et diffusion d'une charte de déontologie de l'enseignant-chercheur							Service juridique	oui/non tous les chercheurs	2023	
38	2	nomination d'une référente intégrité scientifique							Présidence	oui/non	R	T
39	2	nomination d'une référente déontologie							Présidence	oui/non	R	T
40	2	mise en place de formations à l'intégrité scientifique et à la déontologie							référentes Intégrité Scientifique et déontologie	oui/non nombre de formations	R	P
41	5	validation par la Commission recherche du guide national pour le recueil et traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique							SGR	oui/non	R	T

42	4	mise en place d'une procédure spécifique à l'établissement pour le recueil et le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique							SGR	oui/non	R	T
43	4	diffusion du guide national pour le recueil et le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique à tous les doctorants							SGR	tous les doctorants	R	P
44	6	diffusion de la fiche d'auto-évaluation des conflits d'intérêts à tous les membres des comités chargés de recruter les chercheurs							DRH	tous les membres recruteurs	R	P
24	5	mise en place groupe de travail sur le cumul d'activités, adoption d'une procédure simplifiée							DRH	oui/non oui/non	R	T
28	3	détection du plagiat							SGR	oui/non	R	P

### FINANCEMENT ET DIFFUSION DE LA RECHERCHE

22	5	formation des chercheurs au financement de la recherche							SGR	nb de projets déposés/nb de chercheurs formés	R	P
45	26	appels à projets Bourgeon (financement interne de l'établissement)							SGR	nb de projets aidés/nb de demandes	R	P
4	9	séminaires de recherche à destination de tout public							SGR, BU	nb séminaires	R	P

25	8	sensibilisation et formation des chercheurs à l'open data							SGR, BU	nb formations	R	P
33	8	renforcement des dispositifs d'aide à la publication : formation et accompagnement éditorial des chercheurs							BU	nb formations	R	P
46	8	création de la plateforme éditorial Prairial labellisée 1re pépinière officielle d'Open Edition							BU	oui/non	R	T
47	8	Prairial partie prenante au projet de développement d'un pôle de soutien éditorial aux revues SHS sur le site Lyon Saint-Etienne							BU	oui/non	R	T
48	8	rédaction et validation d'une Charte pour la science ouverte							SGR, BU	oui/non oui/non	R	T
NON DISCRIMINATION												
49	10	nomination d'une chargée de mission à l'inclusion, aux égalités et à la solidarité							Présidence	oui/non	R	T
50	10	nomination d'une chargée de mission à la vie étudiante et au handicap							Présidence	oui/non	R	T
51	10	nomination d'une référente laïcité							Présidence	oui/non	R	T
31	10	désignation d'une référente discrimination dédiée aux doctorants							chargée de mission	oui/non	R	T

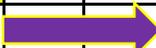
36	10, 27	désignation des correspondants aux égalités							chargée de mission	oui/non	R	T
32	10	amélioration de l'accompagnement des doctorants handicapés							référénte doctorants	oui/non	R	P
52	10	mise en place de la CADH							VP affaires sociales/chargée de mission égalités	oui/non	R	T
53	10, 27	mise en place de formations sur l'égalité et les discriminations							DRH	nb formations/nb chercheurs formés	R	P
26	9, 10	mise en place d'actions originales de sensibilisation à la non discrimination							chargés de mission et affaires	nombre/an	R	P
12	9, 10	développement des recherches sur le genre et les discriminations							chercheurs et centres de recherche	nombre	R	P

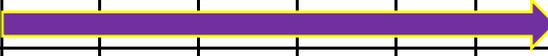
### RECRUTEMENT

54	11	rédaction et diffusion auprès des recruteurs d'une proposition de grille d'évaluation intégrant tous les principes OTMR							DRH	oui/non tous les membres recruteurs	2023	
14	12, 15, 20	publication de nouvelles fiches de poste intégrant les principes OTMR							DRH	oui/non	R	P
15	13	dématérialisation de tous les recrutements							DRH	oui/non	R	T

3	13	mise en place de réunions régulières entre collègues d'experts et services de recrutement							DRH	oui/non	R	P
1	19, 20	diffusion de la grille d'équivalence diplômes et qualifications, à tous les membres des jurys de recrutement							DRH	oui/non tous les membres recruteurs	R	P
27	13, 14, 17	incitation à recourir aux différentes techniques de recrutement							DRH/collèges d'experts	oui/non	R	P
16	13, 15	production et diffusion de statistiques sur les recrutements							DRH	oui/non tous les personnels	R	P
10	4, 6	élaboration d'une grille d'impartialité et déclaration de conflits d'intérêts							DRH	oui/non	R	T
29	12	accompagnement des chercheurs dans leur prise de fonctions							DRH	oui/non	R	P
<b>CARRIERE ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</b>												
55	24	nomination d'une VP affaires sociales et qualité de vie au travail							Présidence	oui/non	R	T
56	22	définition et déploiement d'un répertoire des compétences, notamment pour les docteurs							SGR/Ecoles doctorales	oui/non	2022	

30	28, 30	accompagnement de carrière personnalisé pour tout chercheur qui le sollicite							chargée d'accompagnement RH DRH	nb de chercheurs accompagnés/nb de chercheurs l'ayant sollicité	R	P
8	28, 30	communication sur l'accompagnement de carrière							DRH	nb d'actions de communication	R	P
57	25, 28	mise en place de nouvelles modalités d'avancement de carrière							DRH	oui/non	R	T
58	40	mise en place d'un mentorat pédagogique							DRH	oui/non	2022	
6	29	diffusion du guide mobilité internationale							DRH	oui/non	R	T
59	33	rédaction et diffusion d'une charte des bonnes pratiques d'attribution des services d'enseignement, notamment après mobilité ou prise de responsabilités en recherche							DRH	oui/non tous les chercheurs	2023	
60	33	pour l'accès aux décharges d'enseignement, prise en compte du retour suite à un congé pour raison familiale							DRH	oui/non	2023	
7	24, 25	communication sur la politique sociale							DRH	oui/non	R	P
35	24	mise en place d'un plan de prévention des RPS							SHS	oui/non	en cours	
61	24	mise en place d'un plan QVT							DRH	oui/non	en cours	

34	23	élaboration d'un plan d'action numérique							Direction du numérique	oui/non	R	T
13	27	état des lieux des trajectoires de carrière femmes/hommes et publication des résultats							DRH/PAQAP	oui/non tous les personnels	R	T
11	21, 24,	rédaction d'une Charte de l'emploi des chercheurs contractuels							DRH	oui/non	en cours	
62	23	accès aux ressources de l'établissement à tout doctorant présent							SGR/Ecoles doctorales	oui/non	2022	
19	23, 29	mise en place d'une plate-forme pour chercheurs invités							SGR/SGRI	oui/non	en cours	
63	23, 29	optimisation de l'espace dévolu à la recherche							DIL	oui/non	2022	
64	23, 29	affectation de bureaux pour l'accueil des chercheurs invités							DIL	oui/non	2022	
5	29	communication sur l'espace Ulys							SGR	oui/non	R	P
FORMATION ET DEVELOPPEMENT												
20	39	formation des gestionnaires de laboratoires							DRH	nb de gestionnaires formés/nb de gestionnaires	R	P
23	38, 39, 4	mise en place d'un groupe de travail sur les bonnes pratiques de formation des doctorants; rédaction d'un rapport							SGR	oui/non oui/non	R	T

65	40	mise en place de dispositifs d'évaluation du suivi des thèses (en collaboration avec les comités de suivi)							SGR/Ecoles doctorales	oui/non	2022	
17	28, 38	élaboration d'un vademecum pour l'HDR							SGR	oui/non	R	T
18	36, 37, 40	élaboration d'un vademecum pour la direction de thèse							SGR	oui/non	R	T
66	37, 40	formation aux techniques d'accompagnement et de management pour directeurs de thèses et de laboratoires							DRH	nb de formations	2022	
67	12, 14	formation aux techniques de recrutement pour les collègues d'experts							DRH	nb de formations	2023	
68	33	méthodologie de l'enseignement							Ecoles doctorales	nb de formations	R	P
21	33, 36,	formation aux techniques pédagogiques							DRH	nb de formations	R	P
69	33, 38	accompagnement aux pratiques pédagogiques							DRH	nb de formations	R	P
70	33, 38	formation à la pédagogie numérique							Direction du numérique	nb de formations	R	P
71	22	projet mentorat Arqus							SGR	partenariat : oui/non	en cours	
72	33	candidature AAP/ enseignements hybrides							DRH	Projet retenu : oui/non	en cours	

Légende :

noir = actions programmées pour la période 2018 à 2023

Orange = actions modifiées pour la période 2018 à 2020

bleu = actions nouvelles pour la période 2018 à 2020

Etat : R = action réalisée ; En cours = action en cours de réalisation

Statut : T = action terminée ; P = action permanente ou poursuivie

**Délibération n° D2021-06-04-ins**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 29 juin 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université,

Après avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 15 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

**Exposé des motifs**

Aux termes de l'article D. 714-62 du code de l'éducation « *Sur proposition du président ou du directeur de l'établissement, le conseil d'administration définit la politique générale de tarification des actions de formation continue, compte tenu du coût global de la formation continue évalué chaque année.*

*S'agissant des cycles de formation initiale ouverts au public de la formation continue, la tarification doit être déterminée de telle sorte que les ressources supplémentaires obtenues par conventions de formation professionnelle couvrent les coûts additionnels de structure et de gestion et les coûts pédagogiques dus à des aménagements particuliers d'enseignement.*

*Des exonérations peuvent être accordées par le président ou le directeur de l'établissement aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle. Dans ce cas, le stagiaire concerné doit acquitter une redevance minimale fixée par le conseil d'administration ».*

Aux termes de l'article L. 613-2 du même code : « *les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens et concours.* »

**Décide**

D'approuver :

- Les tarifs de formation professionnelle présentés en annexe à la présente délibération pour **l'année universitaire 2021/2022** ;
- L'actualisation des tarifs de formation professionnelle de l'IAE présentés en annexe à la présente délibération pour **l'année universitaire 2020/2021** ;
- Les tarifs des **diplômes d'établissement** tels que présentés en annexe à la présente délibération pour l'année universitaire 2021/2022.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 29 juin 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,  
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET

Réf : 28/05-CF-2020-2021

Affaire suivie par  
Guillaume BARTH  
Tél. 04 78 78 77 45  
guillaume.barth@univ-lyon3.fr

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL DE LA FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS**  
**DE LA SEANCE DU VENDREDI 28 MAI 2021**

Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs des formations ouvertes au contrat de professionnalisation pour l'année universitaire 2021-2022 :

Contrats de professionnalisation	Mode de formation	Tarif horaire
Master 2 – mention GTDL, tous parcours hors MEMED	Diplômant sur 1 an ou 2 ans	15 €/heure (au lieu de 12)

**FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS**

**ADRESSE GÉOGRAPHIQUE**

**Manufacture des Tabacs**  
6 cours Albert Thomas  
Lyon 8<sup>e</sup>

**Quais**

7, Rue Chevreul  
Lyon 7<sup>e</sup>

**+33 (0)4 78 78 78 78**  
Fax +33 (0)4 78 78 74 12

[FACDESLETTRES.UNIV-LYON3.FR](http://FACDESLETTRES.UNIV-LYON3.FR)

**ADRESSE POSTALE**

**Composante / Service**  
1C avenue des Frères Lumière  
CS 78242 - 69372 LYON CEDEX 08

- Encadrement des étudiants en alternance par le référent enseignant : indemnité de 11 € TD/étudiant (au lieu de 8)
- Encadrement alternants contrats de Professionnalisation : 11 € TD/heure (au lieu de 8)

Marie LEDENTU  
Doyen



## Tarifs de la Formation Professionnelle - A partir de l'année universitaire 2021/2022 - Tarifs actualisés selon les recommandations de France Compétences

\* En cas de facturation sur la base du coût horaire, le montant total des factures sera ajusté au montant forfaitaire.

\*\* Demi-tarif pour les demandeurs d'emploi : Pour tous les diplômes, un demi-tarif est prévu pour les demandeurs d'emploi qui financent personnellement leur formation et peuvent à ce titre éventuellement mobiliser leur CPF (Compte Personnel Formation), sous réserve de présentation d'un justificatif d'inscription à Pôle Emploi, daté du jour de la rentrée ou au plus tard, dans les trois semaines à compter de la date de début de formation

\*\*\* Hors droits d'inscriptions à l'université lorsqu'ils sont applicables

Fiche RNCP	Code diplôme	MENTION	PARCOURS	VOLUME HORAIRE MAQUETTE	TARIF FOR-FAITAIRE***	TARIF HORAIRE*	1/2 TARIF POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI**
30141	25023024	LP METIERS DU BTP : BATIMENT ET CONSTRUCTION	LP Chargé d'Affaires en Bâtiment (CAB)	500	7 600 €	15,20 €	3 800,00 €
30117	25025501	LP METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE L'ENERGIE	LP Conception et Management de l'Eclairage (CME)	600	7 600 €	12,67 €	3 800,00 €
30086	25031099	LP MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS	LP Responsable de Services Généraux (RSG)	560	7 900 €	14,11 €	3 950,00 €
29631	2503123D	LP COMMERCIALISATION DES PRODUITS ET SERVICES (LP LYON 3)	LP Métiers de la Vente (Vente)	536	7 500 €	13,99 €	3 750,00 €
30101	25032053	LP METIERS DE LA COMMUNICATION	LP Communication Multimedia - C2M	592	6 800 €	11,49 €	3 400,00 €
30181	25031325	LP ASSURANCE BANQUE FINANCE	LP Commerce en Banque Assurance (Bourg et Lyon)	507	9 299 €	18,34 €	4 649,50 €
30106	25031503	LP METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET PAIE	LP Ressources Humaines et Paie (Bourg et Lyon)	610	7 155 €	11,73 €	3 577,50 €
29740	2503123A	LP COMMERCE ET DISTRIBUTION	LP Commerce en B to B des Produits de l'Industrie (BtoB)	566	7 438 €	13,14 €	3 719,00 €
			LP Management et Gestion de Rayon (DISTRISUP)	583	7 438 €	12,76 €	3 719,00 €
*	26031403	COMPTABILITE GESTION	DCG L2 (Bourg et Lyon)	550	7 596,00 €	13,81 €	3 798,00 €
4875			DCG L3 (Bourg et Lyon)	554	7 596,00 €	13,71 €	3 798,00 €
4875			DCG L2 et L3 (Bourg et Lyon)	1 104	15 192,00 €	13,76 €	7 596,00 €
*	16031401	COMPTABILITE GESTION	DSCG M1 (Bourg et Lyon)	650	8 000,00 €	12,31 €	4 000,00 €
35044			DSCG M2 (Bourg et Lyon)	450	8 000,00 €	17,78 €	4 000,00 €
35044			DSCG M1 et M2 (Bourg et Lyon)	1 100	16 000,00 €	14,55 €	8 000,00 €
*	13531113	GPLA	M1 Management des Opérations (Bourg en Bresse)	630	7 585,00 €	12,04 €	3 792,50 €
34032	13531113		M2 Management Industriel et Logistique (Bourg-en-Bresse)	560	7 585,00 €	13,54 €	3 792,50 €
34032	13531113		M1 + M2 MIL (Bourg en Bresse)	1 190	15 170,00 €	12,75 €	7 585,00 €
34032	13531113		M2 Management des Achats	489	7 585,00 €	15,51 €	3 792,50 €
*	13531276	MARKETING, VENTE	M1 Marketing Stratégique et Opérationnel	413	7 600,00 €	18,40 €	3 800,00 €
31501	13531276		M2 Marketing Stratégique et Opérationnel	413	7 600,00 €	18,40 €	3 800,00 €
31501	13531276		M1 et M2 Marketing Stratégique et Opérationnel - 2021-2023	826	15 200,00 €	18,40 €	7 600,00 €
*	13531276		M1 Marketing, vente - Bourg en Bresse	630	7 600,00 €	12,06 €	3 800,00 €
31501	13531276		M2 Marketing et Vente BtoB - Bourg en Bresse	560	7 600,00 €	13,57 €	3 800,00 €
31501	13531276		M1 et M2 Marketing, Vente - Bourg en Bresse	1 190	15 200,00 €	12,77 €	7 600,00 €
31501	13531276		M2 Marketing Connecté et Communication Digitale	408	7 600,00 €	18,63 €	3 800,00 €
31501	13531276		M2 Vente et Management Commercial	536	7 600,00 €	14,18 €	3 800,00 €
34082	13531392		GESTION DE PATRIMOINE	M2 Gestion de patrimoine (GP)	545	7 500,00 €	13,76 €
34082	13531392	M2 Conformité bancaire et contrôle interne des risques (CBCIR)		547	10 000,00 €	18,28 €	5 000,00 €
32159	13531391	FINANCE	M2 Banque Chargé d'Affaires Entreprises en banque (CAE)	545	7 500,00 €	13,76 €	3 750,00 €
32159	*		M2 Audit Financier	394	7 500,00 €	19,04 €	3 750,00 €
*	en attente	MANAGEMENT SECTORIEL	M1 Animation et Développement de Réseaux d'Enseignes - ADRE (M1)	481	7 500,00 €	15,59 €	3 750,00 €
34045	en attente		M2 Animation et Développement de Réseaux d'Enseignes - ADRE	415	7 500,00 €	18,07 €	3 750,00 €
34045	en attente		M1 et M2 Animation et Développement de Réseaux d'Enseignes - ADRE 2021-2023	896	15 000,00 €	16,74 €	7 500,00 €
34045	en attente		M1 et M2 Animation et Développement de Réseaux d'Enseignes - ADRE 2020-2022	896	13 440,00 €	15,00 €	6 720,00 €
*	en attente		M1 Manager Qualité Sécurité Environnement (QSE)	601	8 850,00 €	14,73 €	4 425,00 €
34045	en attente		M2 Manager Qualité Sécurité Environnement (QSE) 2021-2022	579	8 850,00 €	15,28 €	4 425,00 €

## Tarifs de la Formation Professionnelle - A partir de l'année universitaire 2021/2022 - Tarifs actualisés selon les recommandations de France Compétences

\* En cas de facturation sur la base du coût horaire, le montant total des factures sera ajusté au montant forfaitaire.

\*\* Demi-tarif pour les demandeurs d'emploi : Pour tous les diplômes, un demi-tarif est prévu pour les demandeurs d'emploi qui financent personnellement leur formation et peuvent à ce titre éventuellement mobiliser leur CPF (Compte Personnel Formation), sous réserve de présentation d'un justificatif d'inscription à Pôle Emploi, daté du jour de la rentrée ou au plus tard, dans les trois semaines à compter de la date de début de formation

\*\*\* Hors droits d'inscriptions à l'université lorsqu'ils sont applicables

Fiche RNCP	Code diplôme	MENTION	PARCOURS	VOLUME HORAIRE MAQUETTE	TARIF FOR-FAITAIRE***	TARIF HORAIRE*	1/2 TARIF POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI**
34045	en attente		M1 et M2 Manager Qualité Sécurité Environnement (QSE)	1 180	17 700,00 €	15,00 €	8 850,00 €
*			M1 Management de centres de profit en activité d'Hôtellerie, Restauration et de Loisirs -HRL	432	7 500,00 €	17,36 €	3 750,00 €
34045	1353103F		M2 Management de centres de profit en activité d'Hôtellerie, Restauration et de Loisirs -HRL	404	7 500,00 €	18,56 €	3 750,00 €
34045			M1 et M2 Management de centres de profit en activité d'Hôtellerie, Restauration et de Loisirs - HRL	836	15 000,00 €	17,94 €	7 500,00 €
34045	*		M2 Management et Communication	295	7 500,00 €	25,42 €	3 750,00 €
34043	13531550	RESSOURCES HUMAINES	M2 Management des Ressources Humaines et Organisation - RHO	467	7 500,00 €	16,06 €	3 750,00 €
34043	*		M2 Audit Social, RSPP, Ethique et Développement Durable	388	7 500,00 €	19,33 €	3 750,00 €
34044	*	SYSTEMES D'INFO	M2 Systèmes d'Information Avancés - SIA	490	7 500,00 €	15,31 €	3 750,00 €
34044	*		M2 Management et Stratégie des Systèmes d'Information - MS2I	398	7 500,00 €	18,84 €	3 750,00 €
34035	*	CGAO	M2 Contrôle de Gestion	350	7 500,00 €	21,43 €	3 750,00 €
34035	13531445		M2 Diagnostic et Audit des Organisations - DAO	420	7 500,00 €	17,86 €	3 750,00 €
34091	1353103P	ENTREPRENEURIAT et MGT DE PROJETS	M2 Entrepreneuriat et Développement des Entreprises Nouvelle - EDEN	425	7 500,00 €	17,65 €	3 750,00 €
34038	135 3102E	MGT et COMMERCE INTERNATIONAL	M2 Manager des Affaires Européennes	509	8 539,00 €	16,78 €	4 269,50 €
24425	*	LICENCE GESTION	L2 MEQ 2D Management des Equipes, qualité et Développement Durable	475	6 800,00 €	14,32 €	3 400,00 €
24425	*		L3 MEQ 2D Management des Equipes, qualité et Développement Durable	475	6 800,00 €	14,32 €	3 400,00 €
*	*		M1 Management des Equipes et Qualités	480	6 800,00 €	14,17 €	3 400,00 €
34028	*		M1 MEQ + M2 CIPG	868	15 400,00 €	17,74 €	7 150,00 €
34028	*		M1 MEQ + M2 AUDIT SOCIAL	868	14 300,00 €	16,47 €	7 150,00 €
34028	*		M1 MEQ + M2 CETERSAMS	868	15 400,00 €	17,74 €	7 150,00 €
34028	*		M1 MEQ + M2 MC2	890	15 400,00 €	17,30 €	7 150,00 €
*	*		M1 Management, Conseil et Gestion	460	6 800,00 €	14,78 €	3 400,00 €
34028	*		M1 MCG + M2 MC2	870	15 400,00 €	17,70 €	7 150,00 €
34028	*		M1 MCG + M2 Audit Social	848	14 300,00 €	16,86 €	6 964,65 €
34028	*		M1 MCG + M2 CETERSAMS	848	15 400,00 €	18,16 €	7 150,00 €
34028	*		M1 MCG + M2 CIPG	848	15 400,00 €	18,16 €	6 964,65 €
34028	*		M2 CIPG Certification Intégrée et performance Globale	388	8 600,00 €	22,16 €	4 300,00 €
34028	*		M2 CTERSAMS Conduite du Changement dans les Territoires, Etablissements et réseaux sanitaires et médico-sociaux	388	8 600,00 €	22,16 €	4 300,00 €
34028	*		M2 MC2 Management, Conseil et Changement	410	8 600,00 €	20,98 €	4 300,00 €
34035	*	CGAO	Master 2 - Contrôle de Gestion et Audit - FC Pure	312	9 500,00 €	30,45 €	4 750,00 €
34082	*	GESTION DE PATRIMOINE	Master 2 - Gestion de Patrimoine - FC Pure	305	9 500,00 €	31,15 €	4 750,00 €
34043	*	RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION	Master 2 - Gestion des Ressources Humaines - FC Pure	347	9 500,00 €	27,38 €	4 750,00 €
34091	*	ENTREPRENEURIAT et MGT DE PROJETS	Master 2 - Entrepreneuriat et Mgt de Projets - Management de l'Innovation et des Projets Complexes - FC Pure	270	9 500,00 €	35,19 €	4 750,00 €
*	*	MANAGEMENT GENERAL	Master 1 - MAE - Management Général - FC Pure	298	6 000,00 €	20,13 €	3 000,00 €
34033	*	MANAGEMENT GENERAL	Master 2 - MAE - Management Général - FC Pure	410	9 500,00 €	23,17 €	4 750,00 €
34033	*	MANAGEMENT GENERAL	Master 2 - MAE - Management Général parcours Cadre Hospitalier - FC PURE	171,5	4 400,00 €	25,66 €	2 200,00 €

## Tarifs de la Formation Professionnelle - A partir de l'année universitaire 2021/2022 - Tarifs actualisés selon les recommandations de France Compétences

\* En cas de facturation sur la base du coût horaire, le montant total des factures sera ajusté au montant forfaitaire.

\*\* Demi-tarif pour les demandeurs d'emploi : Pour tous les diplômes, un demi-tarif est prévu pour les demandeurs d'emploi qui financent personnellement leur formation et peuvent à ce titre éventuellement mobiliser leur CPF (Compte Personnel Formation), sous réserve de présentation d'un justificatif d'inscription à Pôle Emploi, daté du jour de la rentrée ou au plus tard, dans les trois semaines à compter de la date de début de formation

\*\*\* Hors droits d'inscriptions à l'université lorsqu'ils sont applicables

Fiche RNCP	Code diplôme	MENTION	PARCOURS	VOLUME HORAIRE MAQUETTE	TARIF FOR-FAITAIRE***	TARIF HORAIRE*	1/2 TARIF POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI**
34033	*	MANAGEMENT GENERAL	Master 2 - MAE - IMBA (International Master of Business Administration) FC Pure	407	13 500,00 €	33,17 €	6 750,00 €
31501	*	MARKETING, VENTE	Master 2 - Marketing Connecté et Communication Digitale FC Pure	284,5	9 500,00 €	33,39 €	4 750,00 €
31501	*		Master 2 - Marketing et Vente - Direction Commerciale FC Pure	340	9 500,00 €	27,94 €	4 750,00 €
*	*	DU	DU Management de la Qualité de Vie et Santé	154	4 800,00 €	31,17 €	2 400,00 €
*	*	COMPTABILITE GESTION	DU Reconversion Collaborateur Comptable FC Pure	210	4 500,00 €	21,43 €	non concerné
*	*	FINANCE	DU Finance et Contrôle de Gestion FC Pure	140	6 300,00 €	45,00 €	non concerné
*	*	LP METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET PAIE (LP LYON 3)	DU Responsable confirmé de la Paie FC Pure	140	6 300,00 €	45,00 €	non concerné
*	*	CGAO ?	Certificat Manager IFRS	60	3 900,00 €	65,00 €	non concerné
*	*	CGAO	Master 2 - Contrôle de Gestion et Audit - FC Pure - Remise à niveau - Comptabilité Générale	10,5	300,00 €	-	150,00 €
*	*	CGAO	Master 2 - Contrôle de Gestion et Audit - FC Pure - Remise à niveau - Comptabilité analytique	10,5	300,00 €	-	150,00 €
*	*	CGAO	Master 2 - Contrôle de Gestion et Audit - FC Pure - Remise à niveau - Politique financière	21,0	450,00 €	-	225,00 €
*	*	CGAO	Master 2 - Contrôle de Gestion et Audit - FC Pure - Remise à niveau - Stratégie	14,0	300,00 €	-	150,00 €
*	*	CGAO	Master 2 - Contrôle de Gestion et Audit - FC Pure - Remise à niveau - Forfait totalité des modules	56,0	1 200,00 €	-	600,00 €
*	*	Tous diplômes	Suivi de mémoire FC (VAE, Validation partielle, redoublement pour UE Professionnalisation non validée)	6,0	500,00 €	-	non concerné
*	*		Autres Master 2	En fonction de la formation	7 500,00 €	En fonction du volume	3 750,00 €
*	*		Autres Master 1	En fonction de la formation	6 800,00 €	En fonction du volume	3 400,00 €
*	*		Autres Licences 1	En fonction de la formation	1 800,00 €	En fonction du volume	900,00 €
*	*		Autres Licences 2	En fonction de la formation	3 000,00 €	En fonction du volume	1 500,00 €
*	*		Autres Licences 3	En fonction de la formation	6 800,00 €	En fonction du volume	3 400,00 €

## Actualisation de tarifs de la Formation Professionnelle pour l'année universitaire 2020/2021

Les tarifs votés en juin ne tenaient pas compte des modifications de volume horaire

Par ailleurs, les contrats de M1 ont été refusés par les financeurs ce qui requiert de faire voter des tarifs pour deux ans M1+M2 ce qui n'était pas prévu pour le master Management

Enfin, certains recrutements par les entreprises ont eu lieu tardivement, diminuant le nombre d'heures de la formation et nécessitant un autre tarif.

\* En cas de facturation sur la base du coût horaire, le montant total des factures sera ajusté au montant forfaitaire.

\*\* Demi-tarif pour les demandeurs d'emploi : Pour tous les diplômés, un demi-tarif est prévu pour les demandeurs d'emploi qui financent personnellement leur formation et peuvent à ce titre éventuellement mobiliser leur CPF (Compte Personnel Formation), sous réserve de présentation d'un justificatif d'inscription à Pôle Emploi, daté du jour de la rentrée ou au plus tard, dans les trois semaines à compter de la date de début de formation

\*\*\* Hors droits d'inscriptions à l'université lorsqu'ils sont applicables

PARCOURS	VOLUME HORAIRE MAQUETTE	TARIF FORFAITAIRE***	TARIF HORAIRE*	1/2 TARIF POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI**
M1 Management des Equipes et Qualités	480	6 800,00 €	14,17 €	3 400,00 €
M1 Management des Equipes et Qualités - Informations transmises à l'entreprise avant le vote des tarifs le 3 juin 2020	455	6 800,00 €	14,94 €	3 400,00 €
M1 Management, Conseil et Gestion	460	6 800,00 €	14,78 €	3 400,00 €
M1 MEQ + M2 CIPG -Refus de prise en charge de M1	868	14 300,00€	16,47 €	7 150,00 €
M1 MEQ + M2 CIPG - Refus de prise en charge de M1 avec recrutement décalé	839	13 890,67 €	16,55 €	non concerné
M1 MEQ + M2 AUDIT SOCIAL -Refus de prise en charge de M1	868	14 300,00€	16,47 €	7 150,00 €
M1 MEQ + M2 AUDIT SOCIAL -Refus de prise en charge de M1 avec recrutement décalé	656	11 297,56 €	17,22 €	non concerné
M1 MEQ + M2 CETERSAMS -Refus de prise en charge de M1	868	14 300,00€	16,47 €	7 150,00 €
M1 MCG + M2 MC2 --Refus de prise en charge de M1	870	14 300,00 €	16,43 €	7 150,00 €
M1 MCG + M2 Audit Social - Refus de prise en charge de M1	848	14 300,00 €	16,86 €	7 150,00 €
M1 MCG + M2 Audit Social - Refus de prise en charge de M1 avec recrutement décalé	823	13 929,30 €	16,92 €	non concerné
M2 Audit Social, RSPP, Ethique et Développement Durable	388	7 500,00 €	19,33 €	3 750,00 €
M2 CIPG Certification Intégrée et performance Globale	388	7 500,00 €	19,33 €	3 750,00 €
M2 CTERSAMS Conduite du Changement dans les Territoires, Etablissements et réseaux sanitaires et médico-sociaux	388	7 500,00 €	19,33 €	3 750,00 €
M2 Management du Développement et de la Transmission des petites entreprises et activités réglementées (M2 MADE & ACRE)	410	7 500,00 €	18,29 €	3 750,00 €
M2 Management public et conduite du changement (M2 MP2C)	388	7 500,00 €	19,33 €	3 750,00 €
M2 MC2 Management, Conseil et Changement	410	7 500,00 €	18,29 €	3 750,00 €

**Paramétrage des tarifs des diplômes d'établissement pour 2021-2022 (GDM)**

**Informations :**

**Type de tarif :** Les tarifs des diplômes d'établissement se composent de droits d'inscription (fixés par référence aux diplômes nationaux de Licence (D11) et de Master (D12), en fonction du niveau du DE) et de droits de scolarité proposés par la composante ("Part Universitaire"). Les taux de droits d'inscription 2021-2022 sont de 170€ (en inscription principale) et de 113€ (en inscription secondaire) pour le D11, et de 243€ (en inscription principale) et de 159€ (en inscription secondaire) pour le D12. Sauf exception, les droits d'inscriptions, qui contribuent au financement des charges communes de l'université, sont obligatoires.

**Formation continue :** les frais spécifiques ne sont pas renseignés dans le tableau. Ils sont généralement présentés en annexe des maquettes de diplômes, ou font l'objet d'une présentation distincte.

Composante	Code diplôme	Libellé	Type formation	Type de tarif	Droits de scolarité (part composante)	Habilité à recevoir des boursiers et/ou Tarif spécifique boursiers	Droits de scolarité boursier (part composante)
FACULTE DE DROIT	1010410L	D.U. Préparation aux études de Droit en Français (à distance) pour étudiants Lyon3	DU	D11 + Droits de scolarité	186	NON	DEVU Tarif pour les boursiers également inscrits dans un diplôme national
	1010420L	D.U. Préparation aux études de Droit en Français (à distance) pour étudiants hors Lyon3	DU	D11 + Droits de scolarité	876	NON	
	3010430L	D.U. Préparation aux études de Droit en Français (à distance) pour étudiants égyptiens - Année 1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	3010431L	D.U. Préparation aux études de Droit en Français (à distance) pour étudiants égyptiens - Années 2, 3, 4	DU	Droits de scolarité uniquement	250	NON	
	1101110EL	Certificat Collège de droit	DU	Gratuit	0	NON	
	3010600L	D.U. de Droit Anglais	DU	D11 + Droits de scolarité sauf FC	296	OUI	200
	3010601L	D.U. de Droit Allemand	DU	D11 + Droits de scolarité sauf FC	296	OUI	200
	3010602L	D.U. de Droit Espagnol	DU	D11 + Droits de scolarité sauf FC	296	OUI	200
	3010603L	D.U. de Droit Italien	DU	D11 + Droits de scolarité sauf FC	296	OUI	200
	3010604L	D.U. de Droit Américain	DU	D11 + Droits de scolarité sauf FC	296	OUI	200
	3010605L	D.U. de Droit Asiatique	DU	D11 + Droits de scolarité sauf FC	296	OUI	200
	5001002L	D.U. de Droit des Affaires Comparé	DU	D11 + Droits de scolarité sauf FC	296	OUI	200
	5001000L	D.U. de Droit Privé Comparé	DU	D11 + Droits de scolarité sauf FC	296	OUI	200
	5001001L	D.U. de Droit Public Comparé	DU	D11 + Droits de scolarité sauf FC	296	OUI	200
	5001003L	D.U. de Droit Européen et International	DU	D11 + Droits de scolarité sauf FC	296	OUI	200
	4010400L	D.U. Ecole de Droit de Lyon année 1 (à distance)	DU	D11 + Droits de scolarité sauf FC	1110,90	NON	
	5001000EL	Certificat Expert de Procédure Pénale	CERTIF	D11	0	NON	
	4010820L	D.U. Diplôme de Juriste d'Affaires	DU	D12 + Droits de scolarité	950	NON	
	4010821L	D.U. Diplôme Juriste Droit Public des Affaires 1	DU	D12 + Droits de scolarité	950	OUI	475
	4011201DL	D.U. Qualité, Gestion des Risques, Evaluation et Management de Projet dans les Structures Sanitaires et Sociales (FC)	DU	D11	0	NON	
	4011204DL	D.U. Management de la Restauration et de la Nutrition des Etablissements Médico-Sociaux et Territoriaux (FC)	DU	D11	0	NON	
	5011200DL	D.U. Management médical et gestion des risques dans les structures sanitaires et médico-sociales (FC)	DU	D11	0	NON	
	5011210DL	D.U. Pharmacien Manager (FC)	DU	D11	0	NON	
	4011202DL	D.U. Droit, Expertise et Soins (FC)	DU	D11	0	NON	
	5001171L	Diplôme Supérieur de Notariat DSN-1	DU	D12	0	NON	
	5001172L	Diplôme Supérieur de Notariat DSN 1-2	DU	D12	0	NON	
	5001173L	Diplôme Supérieur de Notariat DSN-2	DU	D12	0	NON	
	5010544L	D.U. Droit et techniques de l'assurance - niveau M1	DU	D12 + Droits de scolarité sauf FC	600	OUI	300
	5010545L	D.U. Droit et techniques de l'assurance - niveau M2	DU	D12 + Droits de scolarité sauf FC	600	OUI	300
	5010800L	D.U. de Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE)	DU	D12 + Droits de scolarité	950	NON	
	5010821L	D.U. Diplôme de Juriste Droit Public des Affaires niveau Master	DU	D12 + Droits de scolarité sauf FC	950	OUI	475
	5010831DL	D.U. de Juriste Conseil en Entreprise (DJCE) (FC)	DU	D12	0	NON	
	5011400L	D.U. Professions du Marché de l'Art - niveau M2	DU			NON	
	5011402L	D.U. Professions du Marché de l'Art - niveau M1	DU			NON	
	5011401L	D.U. Professions du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia - niveau M2	DU			NON	
	5011403L	D.U. Professions du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia - niveau M1	DU			NON	
	5011620L	D.U. Postgraduate Diploma in International and European Business Law	DU	D11	0	NON	
	5011621L	D.U. LL.M in International and European Business Law (1 semestre)	DU	D11 + Droits de scolarité	5000*	NON	
	5011622L	D.U. LL.M in International and European Business Law (2 semestres)	DU	D11 + Droits de scolarité	10000*	NON	
	5109999L	Formation à l'étranger Master of Law (LL.M.)	DU	D12	0	NON	
	8010001DL	Diplôme universitaire de droit notarial international (Année A)	DU	D12	0	NON	
	8010002DL	Diplôme universitaire de droit notarial international (Année B)	DU	D12	0	NON	
	4011101PL	Préparation à l'examen d'accès au C.R.F.P.A.	PREPA	D11 + Droits de scolarité sauf FC	590	OUI	295
	4011107PL	Préparation Concours Métiers de la Sécurité (Police et Gendarmerie nationales, Inspecteur des Douanes)	PREPA	D11 + Droits de scolarité sauf FC	590	OUI	295
	4011108PL	Préparation Concours des métiers de l'Administration: Pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la jeunesse	PREPA	D11 + Droits de scolarité sauf FC	590	OUI	295
	4011111EL	Inscription à l'examen d'accès à C.R.F.P.A.	PREPA	Droits de scolarité uniquement	140	OUI	140
	4011112PL	Préparation Concours des Métiers en Juridiction	PREPA	D11 + Droits de scolarité sauf FC	1300	OUI	650
ZIF	5109502EL	Université d'été de la francophonie	DU	Droits de scolarité uniquement	360	NON	
	5109522EL	Université d'été de la francophonie Délocalisé	DU	Droits de scolarité uniquement	360	NON	
	5109502L	D.U. Francophonie et Développement Durable	DU	D11 + Droits de scolarité	810	NON	
	5014000L	D.U. Francophonie Economique	DU	D12 + Droits de scolarité	737	NON	
	5014002L	D.U. Francophonie et Diplomatie	DU	D11 + Droits de scolarité	420	OUI	295

**Paramétrage des tarifs des diplômes d'établissement pour 2021-2022 (GDM)**

**Informations :**

**Type de tarif :** Les tarifs des diplômes d'établissement se composent de droits d'inscription (fixés par référence aux diplômes nationaux de Licence (D11) et de Master (D12), en fonction du niveau du DE) et de droits de scolarité proposés par la composante ("Part Universitaire"). Les taux de droits d'inscription 2021-2022 sont de 170€ (en inscription principale) et de 113€ (en inscription secondaire) pour le D11, et de 243€ (en inscription principale) et de 159€ (en inscription secondaire) pour le D12. Sauf exception, les droits d'inscriptions, qui contribuent au financement des charges communes de l'université, sont obligatoires.

**Formation continue :** les frais spécifiques ne sont pas renseignés dans le tableau. Ils sont généralement présentés en annexe des maquettes de diplômes, ou font l'objet d'une présentation distincte.

Composante	Code diplôme	Libellé	Type formation	Type de tarif	Droits de scolarité (part composante)	Habilité à recevoir des boursiers et/ou Tarif spécifique boursiers	Droits de scolarité boursier (part composante)
FACULTE DES LANGUES	1005000EL	Préparation au D.U. de Langue et Culture Arabes Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005004EL	Préparation au D.U. de Langue et Culture Chinoises Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005005EL	Préparation au D.U. de Langue et Culture Coréennes Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005008EL	Préparation au D.U. de Langue et Culture Grecques Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005009EL	Préparation au D.U. de Langue et Culture Hébraïques Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005010EL	Préparation au D.U. de Langue et Culture Indiennes modernes Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005011EL	Préparation au D.U. de Langue et Culture Japonaises Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005012EL	Préparation au D.U. de Langue et Culture Polonaises Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005013EL	Préparation au D.U. de Langue et Culture Brésilienne et Portugaises Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005014EL	Préparation au D.U. de Langue et Culture Russes Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005015EL	Préparation au D.U. de Langue et Culture Indiennes classiques Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005016EL	Préparation au D.U. de Langue et Culture Turques Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	2005000IL	D.U. de Langue et Culture Arabes Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005004IL	D.U. de Langue et Culture Chinoises Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005005IL	D.U. de Langue et Culture Coréennes Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005008IL	D.U. de Langue et Culture Grecques Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005009IL	D.U. de Langue et Culture Hébraïques Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005010IL	D.U. de Langue et Culture Indiennes modernes Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005011IL	D.U. de Langue et Culture Japonaises Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005012IL	D.U. de Langue et Culture Polonaises Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005013IL	D.U. de Langue et Culture Brésilienne et Portugaises Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005014IL	D.U. de Langue et Culture Russes Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005015IL	D.U. de Langue et Culture Indiennes classiques Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005016IL	D.U. de Langue et Culture Turques Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005000IL	D.U. de Langue et Culture Indiennes modernes Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005000IL	D.U. de Langue et Culture Japonaises Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005000IL	D.U. de Langue et Culture Polonaises Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005000IL	D.U. de Langue et Culture Brésilienne et Portugaises Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005000IL	D.U. de Langue et Culture Russes Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005000IL	D.U. de Langue et Culture Indiennes classiques Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005000IL	D.U. de Langue et Culture Turques Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005000IL	D.U. de Langue et Culture Arabes Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005004IL	D.U. de Langue et Culture Chinoises Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005005IL	D.U. de Langue et Culture Coréennes Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005008IL	D.U. de Langue et Culture Grecques Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005009IL	D.U. de Langue et Culture Hébraïques Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	1005017IL	Préparation au D.U. de Culture et Langue Romanes - Espagnol Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005018IL	Préparation au D.U. de Culture et Langue Romanes - Italien Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005019IL	Préparation au D.U. de Culture et Langue Allemandes Niveau A1	DU	D11 + Droits de scolarité	80	NON	
	2005017IL	D.U. de Culture et Langue Romanes - Espagnol Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005018IL	D.U. de Culture et Langue Romanes - Italien Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005019IL	D.U. de Culture et Langue Allemandes Niveau A1-A2	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005017IL	D.U. de Culture et Langue Romanes - Espagnol Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005018IL	D.U. de Culture et Langue Romanes - Italien Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005019IL	D.U. de Culture et Langue Allemandes Niveau A2-B1	DU	D11 + Droits de scolarité	180	NON	
	3105000IL	D.U. Histoire et littératures Indiennes	DU	D11 + Droits de scolarité	130	NON	
	3105040IL	D.U. de Langue des Affaires : Allemand	DU	D11 + Droits de scolarité	130	NON	
	3105041IL	D.U. de Langue des Affaires : Anglais	DU	D11 + Droits de scolarité	130	NON	
	3105042IL	D.U. de Langue des Affaires : Espagnol	DU	D11 + Droits de scolarité	130	NON	
	3105043IL	D.U. de Langue des Affaires : Italien	DU	D11 + Droits de scolarité	130	NON	
5059401PL	Préparation Capes Anglais	PREPA	D12 + Droits de scolarité	50	OUI	50	
5059404PL	Préparation Capes Italien	PREPA	D12 + Droits de scolarité	50	OUI	50	
5059411PL	Préparation Agreg Anglais	PREPA	D12 + Droits de scolarité	50	OUI	50	
5059412PL	Préparation Agreg Italien	PREPA	D12 + Droits de scolarité	50	OUI	50	
5059422PL	Préparation Agreg Italien (à distance)	PREPA	D12 + Droits de scolarité	50	OUI	50	
5059413PL	Préparation Agreg Allemand	PREPA	D12 + Droits de scolarité	50	OUI	50	
5059414PL	Préparation Agreg Russe	PREPA	D12 + Droits de scolarité	50	OUI	50	
3005000EL	Certificat Collège de Langues	CERTIF	Gratuit	0	NON		
5059400IL	CLES-B2 Anglais, pour étudiants insc. Lyon3	DU	Droits de scolarité uniquement	40	NON		
5059402IL	CLES-B2 Anglais pr étudiants hors Lyon3 PRES & non étudiants	DU	Droits de scolarité uniquement	60	NON		
5059403IL	CLES-C1 Anglais pour étudiants insc. Lyon3	DU	Droits de scolarité uniquement	40	NON		
5059404IL	CLES-C1 Anglais pr étudiants hors Lyon3 PRES & non étudiants	DU	Droits de scolarité uniquement	60	NON		
5059410IL	CLES-B2 Espagnol pour étudiants insc. Lyon3	DU	Droits de scolarité uniquement	40	NON		
5059412IL	CLES-B2 Espagnol pr étudiants hors Lyon3 PRES & non étudiants	DU	Droits de scolarité uniquement	60	NON		

**Paramétrage des tarifs des diplômes d'établissement pour 2021-2022 (GDM)**

**Informations :**

**Type de tarif :** Les tarifs des diplômes d'établissement se composent de droits d'inscription (fixés par référence aux diplômes nationaux de Licence (D1) et de Master (D2), en fonction du niveau du DE) et de droits de scolarité proposés par la composante ("Part Universitaire"). Les taux de droits d'inscription 2021-2022 sont de 170€ (en inscription principale) et de 113€ (en inscription secondaire) pour le D1, et de 243€ (en inscription principale) et de 159€ (en inscription secondaire) pour le D2. Sauf exception, les droits d'inscriptions, qui contribuent au financement des charges communes de l'université, sont obligatoires.

**Formation continue :** les frais spécifiques ne sont pas renseignés dans le tableau. Ils sont généralement présentés en annexe des maquettes de diplômes, ou font l'objet d'une présentation distincte.

Composante	Code diplôme	Libellé	Type formation	Type de tarif	Droits de scolarité (part composante)	Habilité à recevoir des boursiers et/ou Tarif spécifique boursiers	Droits de scolarité boursier (part composante)
FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS	5029401PL	Préparation Capes Lettres Modernes	PREPA	D12 + Droits de scolarité	100	OUI	50
	5029402PL	Préparation Capes Lettres Classiques	PREPA	D12 + Droits de scolarité	100	OUI	50
	5029403PL	Préparation Capes Documentation	PREPA	D12 + Droits de scolarité	100	OUI	50
	5029404PL	Préparation Capes Histoire - Géographie	PREPA	D12 + Droits de scolarité	100	OUI	50
	5029411PL	Préparation Agreg Lettres Modernes	PREPA	D12 + Droits de scolarité	100	OUI	50
	5029412PL	Préparation Agreg Lettres Classiques	PREPA	D12 + Droits de scolarité	100	OUI	50
	5029413PL	Préparation Agreg Grammaire	PREPA	D12 + Droits de scolarité	100	OUI	50
	5029414PL	Préparation Agreg Histoire	PREPA	D12 + Droits de scolarité	100	OUI	50
	5029415PL	Préparation Agreg Géographie	PREPA	D12 + Droits de scolarité	100	OUI	50
	5029420PL	Préparation au concours CRPE (Professeur des Ecoles)	PREPA	D12 + Droits de scolarité	100	OUI	50
IUT	3166500IL	D.U. d'Etudes Technologiques Internationales	DU	D11 + Droits de scolarité	250	OUI	125
SCUIO	1218902EL	Certificat Objectif Réo	CERTIF	Gratuit	0	NON	
Faculté de Philosophie	5033001IL	D.U. Ethique, Ecologie et Développement Durable	DU	D12 + Droits de scolarité sauf FC	400	OUI	200
	5033002IL	D.U. Philosophie de la Santé	DU	D12 + Droits de scolarité sauf FC	400	OUI	200
	5039401PL	Préparation Agreg Philosophie	PREPA	D12 + Droits de scolarité	200	OUI	0
Service Général des relations internationales	3010000EL	French Summer School	CERTIF	Droits de scolarité uniquement	2600	NON	
	3010001EL	Winter School Sydney	CERTIF	Droits de scolarité uniquement	0	NON	
	3010002EL	Programme pour une Insertion Professionnelle Réussie	CERTIF	Droits de scolarité uniquement	50	NON	
	3010111IL	DU Passerelle - Etudiants en Exil débutant	DU	Droits de scolarité uniquement	50	NON	
	3010110IL	DU Passerelle - Etudiants en Exil intermédiaire	DU	Droits de scolarité uniquement	50	NON	
	3010242ZL	DU d'Etudes Juridiques Françaises - Année 1, 2, 3, 4 (Egypte)	DU	Gratuit	0	NON	
	3109101IL	DEUF Annuel	DU	D11 + Droits de scolarité	6000-D11	NON	
	3109105IL	DEUF Semestriel	DU	D11 + Droits de scolarité	3000-D11	NON	
	3109104IL	SELF annual program	DU	D11 + Droits de scolarité	6000-D11	NON	
	3109103IL	SELF semester program	DU	D11 + Droits de scolarité	3000-D11	NON	
	5109900ZL	Diplôme d'Université en Droit international - niveau 2 (Laos)	DU	Gratuit	0	NON	
	5109916IL	DU Français de Droit Foncier, Droit du Patrimoine - niveau M1 (Cambodge)	DU	Gratuit	0	NON	
	5109926IL	DU Français de Droit Foncier, Droit du Patrimoine - niveau M2 (Cambodge)	DU	Gratuit	0	NON	
	8109901ZL	Diplôme d'Université en Administration des affaires - DU DBA Année 1 (Iran)	DU	Gratuit	0	NON	
	8109902ZL	Diplôme d'Université en Administration des affaires - DU DBA Année 2 (Iran)	DU	Gratuit	0	NON	
	8109903ZL	Diplôme d'Université en Administration des affaires - DU DBA Année 3 (Iran)	DU	Gratuit	0	NON	
	8109911ZL	Diplôme d'Université en Administration des affaires - DU DBA Année 1 (Liban)	DU	Gratuit	0	NON	
	8109912ZL	Diplôme d'Université en Administration des affaires - DU DBA Année 2 (Liban)	DU	Gratuit	0	NON	
	8109913ZL	Diplôme d'Université en Administration des affaires - DU DBA Année 3 (Liban)	DU	Gratuit	0	NON	
	IAE Lyon	3044000SL	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre	--	Gratuit	0	NON
5044000SL		Séminaire d'approfondissement sur le processus entrepreneurial	--	Gratuit	0	NON	
3044732EL		Certificat de Management International niveau L2	CERTIF	Droits de scolarité uniquement	300	NON	
3044742EL		Certificat de Management International niveau L3	CERTIF	Droits de scolarité uniquement	300	NON	
5004001EL		Certificat de Professionnalisation - niveau M1	CERTIF	Droits de scolarité uniquement	500	NON	
5004002EL		Certificat de Professionnalisation - niveau M2	CERTIF	Droits de scolarité uniquement	500	NON	
5004012EL		Certificat de Professionnalisation et d'études à l'International - niveau M1	CERTIF	Droits de scolarité uniquement	500	NON	
5004032EL		Certificat de Professionnalisation et d'études à l'International - niveau M2	CERTIF	Droits de scolarité uniquement	500	NON	
5004030IL		Diplôme d'université Cycle d'Adaptation à la Culture Française des Affaires	DU	D12 + Droits de scolarité	5757	NON	
5044402DL		Diplôme d'université Coaching en Entreprise (FC)	DU	D12	0	NON	
5044403DL		Diplôme d'université Management de la qualité de vie au travail et santé (FC)	DU	D12	0	NON	
5044404DL		Diplôme d'université Numérique Pilotage des Organisations et Processus Métier - FC	DU	D12	0	NON	
5044406DL		Diplôme d'université E-Santé (FC)	DU	D12	0	NON	
8004000DL		Diplôme d'université Doctorate in Business Administration - Programme BSI (FC)	DU	D12	0	NON	
3044600IL		Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L1	PCC	D11 + Droits de scolarité sauf FC	900	OUI	450
3044601IL		Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L2	PCC	D11 + Droits de scolarité sauf FC	900	OUI	450
3044603IL		Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L3	PCC	D11 + Droits de scolarité sauf FC	900	OUI	450
3044612KB		Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L2 en Alternance	PCC	D11	0	NON	
3044612KL		Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L2 en Alternance	PCC	D11	0	NON	
3044622KB		Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L3 en Alternance	PCC	D11	0	NON	
3044622KL	Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L3 en Alternance	PCC	D11	0	NON		
4044822KL	Diplôme d'Université Préparation DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion) - niveau M1 (Alt)	PCC	D12	0	NON		
5004122KL	Diplôme d'Université Préparation DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion) - niveau M2 (Alt)	PCC	D12	0	NON		
4044622IL	Diplôme d'Université Préparation DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion) - niveau M1	PCC	D12 + Droits de scolarité sauf FC	1200	OUI	600	
5044852IL	Diplôme d'Université Préparation DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion) - niveau M2	PCC	D12 + Droits de scolarité sauf FC	1200	OUI	600	

**Délibération n° D2021-06-05-ins**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 29 juin 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 611-9 et suivants ; L. 712-3 et D. 611-7 ;  
Vu la circulaire NOR ESR1723941C du 7 septembre 2017 relative à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du ministère en charge de l'enseignement supérieur ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université,  
Après proposition et avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 15 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

**Exposé des motifs**

Il existe au sein de l'établissement différents dispositifs de valorisation qui concourent à la politique de l'université Jean Moulin Lyon 3 en matière de reconnaissance de l'engagement étudiant. La participation à certaines activités encadrées par des personnels de l'établissement peut donner lieu à une bonification. Les différents dispositifs de bonifications peuvent actuellement être cumulés, sous certaines conditions. Afin de clarifier l'organisation et la complémentarité de ces dispositifs, ces derniers ont été harmonisés à compter de l'année universitaire 2016-2017 à travers un régime unique qui a pour objectifs de :

- Promouvoir et simplifier les choix de bonification ;
- Généraliser les bonifications à tous les diplômes nationaux (hors alternance) ;
- Permettre à l'étudiant de prétendre au bénéfice de plusieurs bonifications, avec un plafonnement du nombre de points acquis.

Le dispositif de la clinique juridique mis en œuvre par la faculté de droit est ajouté à ce régime de bonification. Il est présenté en annexe.

**Décide**

**Article 1 :** Les dispositifs de bonification sont les suivants : sport, culture, entrepreneuriat, projets collectifs (IAE) et clinique juridique, conformément au document annexé à la présente délibération. Le fonctionnement de chacun de ces dispositifs, incluant les modalités d'inscription, est publié sur le site intranet étudiant de l'université afin d'être porté à la connaissance de tous les étudiants.

**Article 2 :** Les bonifications sont accessibles à tout étudiant inscrit dans un diplôme national (DUT, Licence, Master, Licence professionnelle), hors formation en alternance, sous réserve de la compatibilité de son emploi du temps avec la programmation des activités proposées.

Les bonifications sont relatives aux semestres d'études, et non à l'année.

**Article 3 :** Chaque activité fait l'objet d'une évaluation à l'issue de chaque semestre, et permet l'attribution d'une note (sur une base de 20 points) qui est transmise au jury de l'étudiant concerné. Seuls sont comptabilisés les points supérieurs à 10, ce nombre étant alors doublé pour obtenir le total de points de bonification obtenus\*.

Il n'y a pas de limitation du nombre d'activités offrant une bonification dans lesquelles peuvent s'inscrire les étudiants. Toutefois, le nombre de points cumulés au titre d'un même semestre ne peut être supérieur à 20 points\*\* et l'effet sur la moyenne générale du semestre ne peut être supérieur à 0,67 point (le nombre total de points de bonification étant alors ramené au nombre entier immédiatement inférieur).

**Article 4 :** En matière de capitalisation des notes obtenues, il convient de distinguer trois situations.

**A. Redoublement :** la note obtenue précédemment pour un semestre donné est conservée. Si l'étudiant se réinscrit dans un ou plusieurs dispositifs de bonification, le nouveau total de points de bonification obtenu se substituera à celui obtenu précédemment, qu'il soit supérieur ou inférieur.

**B. AJAC** (inscrits sur plus d'une année d'études), la note obtenue précédemment pour un semestre donné est conservée. Lorsque l'étudiant s'inscrit à nouveau dans une ou plusieurs activités bonifiées, la note nouvellement obtenue sera affectée sur le semestre le plus élevé de l'inscription\*\*\*\*.

**C. Changement de diplôme :** les étudiants qui se réinscrivent dans un diplôme différent de l'année précédente mais dans la même année d'étude, ont le choix de conserver leur note de bonification ou de s'inscrire à nouveau ; dans ce dernier cas, le nouveau total de points de bonification obtenus se substituera à celui obtenu précédemment, qu'il soit supérieur ou inférieur.

**Article 5 :** La présente délibération est applicable à compter de l'année universitaire 2021-2022

Exemples :

\* Un étudiant obtient la note de 13/20 dans une activité bonifiée. Il obtient 6 points de bonification.

\*\* Un étudiant obtient les notes de 16/20 et 15/20. Il obtient donc un total de 22 points de bonification, plafonné à 20 points.

\*\*\* Un étudiant obtient les notes de 14/20 et 15/20. Il obtient donc un total de 18 points de bonification. Sur une moyenne au semestre calculée sur la base de 400 points, l'étudiant obtiendrait théoriquement une bonification de 0,9 point. L'effet sur la moyenne générale au semestre étant limité à 0,67 point, seuls seront comptabilisés 13 points de bonification ( $0,67 \times 400 / 20 = 13,4$  ramenés à 13).

\*\*\*\* Si l'étudiant est inscrit en L1 (S2) + L2 (S3+S4), la bonification obtenue pour le semestre impair sera portée au semestre 3, celle du semestre pair au semestre 4. La bonification ne compte qu'une fois par semestre impair ou pair et est portée sur le semestre le plus élevé.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 29 juin 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,  
du pilotage et de la stratégie numérique

  
Gilles BONNET



## ANNEXE A LA DELIBERATION PORTANT SUR LE REGIME UNIFIE DES BONIFICATIONS – CFVU du 15 juin 2021 –

### **Proposition de bonification des étudiants contribuant à la Clinique juridique**

Afin de pouvoir valoriser la participation des étudiants de Master qui participent effectivement au sein de la clinique juridique et de les encourager, il est proposé de modifier le règlement général des examens des Master aux fins de leur faire bénéficier d'une bonification.

Le seuil de quatre participations est minimal. Il sera celui qui déclenchera une bonification. Il s'agit d'un seuil qui d'ores et déjà témoigne d'une implication forte de l'étudiant, sur la base du volontariat, au regard des quatre activités proposées par la clinique : rendez-vous avec des patients, réalisation de fiches de la clinique juridique, traitement de dossier transmis par une association partenaire (UFC Que choisir actuellement) et mission d'accès au droit dans le cadre du réseau EDUCADROIT.

Le nombre de participations n'est pas le seul élément pris en compte pour la bonification. Il sera également demandé au superviseur (enseignant-chercheur ou avocat) de donner une appréciation générale sur le travail fourni par l'étudiant (passable, satisfaisant, très satisfaisant). Cette appréciation qualitative viendra pondérer le critère quantitatif comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En tout état de cause, la bonification octroyée à l'étudiant sera au maximum de 0,67 point sur sa moyenne annuelle (soit quarante points sur la totalité des 1200 points qu'il peut acquérir).

#### **Proposition de modification du règlement général d'examens des Master.**

Insérer un second alinéa à l'article 29 :

« Les étudiants qui ont pris une part active au fonctionnement de la clinique juridique pourront bénéficier des bonifications précédemment décrites suivant le tableau annexé. ».

**Tableau à annexer au règlement d'examen**

	Passable	Satisfaisant	Très satisfaisant
4 participations	4	10	20
5 participations	7	14	24
6 participations	10	18	28
7 participations	13	22	32
8 participations	16	26	36
9 participations	19	28	38
10 participations	22	30	40

**Délibération n° D2021-06-06-ins**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 29 juin 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-1 et suivants ; L. 613-2 et L. 712-3 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université,

Après avis favorable de Monsieur le Vice-Président en charge de l'Europe et des relations internationales  
– Directeur du Service Général des Relations Internationales,

Après avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 15 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

**Exposé des motifs**

**Sur les étudiants en exil :**

L'Université Jean Moulin Lyon 3 participe depuis trois ans à la politique d'accompagnement des réfugiés, initiée par Campus France via les bourses du MAE, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Université de Lyon. Elle rejoint en cela une quarantaine d'universités qui ont décidé de mobiliser des moyens financiers et humains pour accueillir les étudiants migrants. Ayant fui leur pays dans des circonstances difficiles, ils possèdent aujourd'hui le statut de réfugié ou ont déposé une demande dans ce sens auprès des autorités préfectorales.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a ainsi mis en place un programme de **Formation d'Accompagnement et d'Intégration des Réfugiés (FAIRE)** lancé en septembre 2018 (57 étudiants en 2019-20 et 56 en 2020-21). Elle a complété cet engagement en septembre 2020 par la création d'une formation diplômante : DU Passerelle Etudiants en Exil, accessible avec un niveau de français intermédiaire (B1) – 16 étudiants en 2020-2021.

Afin d'affirmer son engagement auprès des étudiants en exil, de répondre plus précisément aux besoins pédagogiques de ce public, et de favoriser l'intégration professionnelle de ces étudiants, l'Université Jean Moulin Lyon 3 souhaite faire évoluer son offre de formation pour les étudiants en exil dès la rentrée de septembre 2021 autour de trois formations :

- Un **DU Passerelle – Etudiants en Exil** ouvert aux étudiants avec un **niveau de français débutant (A2)** [création]
- Un **DU Passerelle – Etudiants en exil** ouvert aux étudiants avec un **niveau de français B1** [reconduction]
- Un **Programme d'accompagnement pour une insertion professionnelle réussie des "Etudiants en Exil"** : pour les candidats ayant un profil tourné vers l'insertion professionnelle immédiate, sans passer par une reprise d'études [création]

## ✚ Sur le SELF :

L'amélioration des conditions sanitaires permettant d'envisager la reprise des mobilités internationales, le programme SELF (Study in English in Lyon, France) enregistre un nombre suffisant de candidats pour ouvrir de nouveau en septembre 2021.

Le programme prévoit un enseignement réalisé selon les mêmes conditions que les autres enseignements dispensés sur les campus de l'Université : prioritairement en présentiel, avec des adaptations de modalités suivant la situation sanitaire et les décisions de la gouvernance.

### Décide

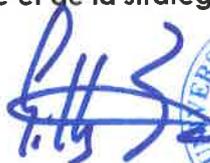
- ⇒ la création de 2 nouvelles formations pour les étudiants en exil dont les descriptifs sont annexés à la présente délibération pour l'année universitaire 2021-22 :
  - DU Passerelle Etudiants en exil - débutant
  - Programme pour une Insertion Professionnelle Réussie des étudiants en exil (Programme IPR ; certification).
- ⇒ l'approbation de l'offre de cours du DU Passerelle Etudiants en exil-niveau intermédiaire dont les descriptifs sont annexés à la présente délibération pour l'année universitaire 2021-22.
- ⇒ l'approbation des règles d'attribution des bourses pour une mobilité d'études applicables pour l'année universitaire 2021-2022 annexées à la présente délibération.
- ⇒ l'approbation de l'offre de cours du SELF pour l'année universitaire 2021-2022 annexée à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 29 juin 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,  
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET

**BUDGET PRÉVISIONNEL 2021-2022**

**SOUTIEN À L'ACCUEIL ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS**

DU Passerelle Débutant "A2"  
DU Passerelle Intermédiaire "B1"  
Programme pour une insertion professionnelle réussie  
Université Jean Moulin Lyon 3

Service gestionnaire : Service Général des Relations Internationales  
Nombre prévisionnel d'inscrits : 60

		Prévisionnel 2021/2022		
		Montant	Effectif	Total
<b>RECETTES</b>	Reliquat de subvention COMESUP 2020 à dépenser pour l'année 2021-22			5 798 €
	COMESUP 2020 masse salariale			4 401 €
	Amorçage Bienvenue en France			4 400 €
	Subvention AUF (demande en cours)			15 000
	Subvention DGEF (demande en cours)			60 000 €
	Subvention DGCF (demande en cours)			25 000 €
	Subvention COMESUP (demande en cours)			35 000 €
	Participation Lyon3			61 040 €
<b>RECETTES</b>				<b>210 639 €</b>

**Dépenses réelles de Lyon 3 en masse salariale et en fonctionnement 115 539 €**  
**Recettes totales si toutes les demandes de subvention aboutissent 149 599 €**

		Prévisionnel 2021/2022			
		Coût chargé	Quantité	Total chargé	
<b>COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>	Nombre d'heures DU Passerelle B1		466 heures		
	Nombre d'heures DU Passerelle A2		448 heures		
	Nombre d'heures Programme IPR		435 heures		
	Coût enseignements DU Passerelle B1 mutualisés			10 476 €	
	Coût enseignements DU Passerelle B1 spécifiques			17 000 €	
	Coût enseignements DU Passerelle A2 mutualisés			2 484 €	
	Coût enseignements DU Passerelle A2 spécifiques			23 480 €	
	Coût enseignements Programme IPR mutualisés			1 620 €	
	Coût enseignements Programme IPR spécifiques			30 386 €	
	<b>Coût total enseignants mutualisés</b>			<b>14 580 €</b>	
<b>Coût total enseignants spécifiques</b>			<b>70 866 €</b>		
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (ENS, EC, VAC)</b>				<b>85 446 €</b>	
<b>COÛTS SPÉCIFIQUES</b>	Package bienvenue		60	2 000 €	
	Événements de rentrée et culturels			4 000 €	
	Autres frais spécifiques : cartes étudiantes		60	1 000 €	
	<b>COÛTS DE SOUTIEN &amp; SUPPORT</b>				
	Coût accompagnement SGRI (Information, Sélection, Accueil, Coordination administrative et financière) 1 ETP			26 402 €	
	Coût accompagnement SGRI (support direction, resp pole finances, gestion de projet)			9 600 €	
	Coût orientation (1/2 heure par candidat pour évaluer son niveau de français (enseignant FLE))	54 €	30	1 620 €	
	Coût référent pédagogique (20h par mois sur 10 mois de l'année universitaire)	54 €	200	10 800 €	
	Coût psychologues (forfait 120h = 2h par étudiant en moyenne)	47 €	120	5 671 €	
	Déplacements intervenants	300 €	2	600 €	
	Conférences recruteurs	2 000 €	1	2 000 €	
	Déplacements : visites entreprises	150 €	20	3 000 €	
	<b>TOTAL COÛTS SPÉCIFIQUES</b>			<b>66 693 €</b>	
	<b>TOTAL COÛTS DIRECTS (Coûts de personnel formation + coûts spécifiques)</b>				<b>152 139 €</b>
	<b>COÛTS DE SOUTIEN &amp; DE SUPPORT (Services Centraux &amp; Services Communs)</b>				
Charges indirectes de masse salariale / par candidat	572 €	60	34 320 €		
Charges indirectes de fonctionnement / par candidat	403 €	60	24 180 €		
<b>TOTAL COÛTS INDIRECTS (SOUTIEN ET SUPPORT)</b>				<b>58 500 €</b>	
<b>COÛTS INDI</b>	<b>COÛT COMPLET (Coûts directs + Coûts indirects)</b>			<b>210 639 €</b>	

DU Passerelle - Etudiants en Exil (niveau intermédiaire B1)

Intitulé de la matière	Nombre d'heure et type de cours		Code	Type de Salle*	Type de l'UE*	Type de parcours*	Diplôme Porteur
	CM	TD					
<b>Semestre 1</b>							
<b>UE 1 - Français FLE</b>							
FLE langue (oral et écrit)		100	9210159	21	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
Méthodologie de l'écrit		20	9210162	21	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
<b>UE 2 - Méthodologie universitaire</b>							
Français sur Objectifs Universitaires		20	9210163	21	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
<b>UE 3 - Cours complémentaires</b>							
Initiation à la culture française	10		9230014	12	X	0	DEUF: 3109101JL
Cours d'informatique		10	71290235	4	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
Cours au choix parmi les cours ouverts aux étudiants en échange		15		21	X	0	DEUF: 3109101JL
<b>UE 4 - Activités et accompagnement</b>							
BMA		10	6290389	21	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
Atelier d'insertion professionnelle		3	99030104	21	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
Modules du Pôle réussite (3 séances de 3 heures)		9	99020283	21	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
<b>Total semestre 1</b>		<b>197</b>					
<b>Semestre 2</b>							
<b>UE 1 - Français FLE</b>							
FLE langue (oral et écrit)		100	9210164	21	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
Méthodologie de l'écrit		20	9210167	21	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
<b>UE 2 - Méthodologie universitaire</b>							
Français sur Objectifs Universitaires		20	9210168	21	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
<b>UE 3 - Cours complémentaires</b>							
Initiation à la culture française	10		9230004	12	X	0	DEUF: 3109101JL
Cours d'informatique		10	71290236	4	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
Cours au choix parmi les cours ouverts aux étudiants en échange		15		21	X	0	DEUF: 3109101JL
<b>UE 4 - Activités et accompagnement</b>							
BMA		10	6290510	21	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
Atelier d'insertion professionnelle		3	99030105	21	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
Modules du Pôle réussite (3 séances de 3 heures)		9	99020287	21	X	0	DU Passerelle B1 (3010110JL)
<b>Total semestre 2</b>		<b>197</b>					
<b>TOTAL ANNEE</b>		<b>394</b>					

* Type de salle :	* Type de l'UE :	* Type de parcours :
0 Indifférent	B Bonification	0 Spécifique
1 Grands Amphis (445 à 350 Places)	F Fondamentale	1 Captive
11 Petits Amphis (300 Places)	O Ouverture	2 Transversale
12 Salles 110 à 200 places	P Complémentaire	3 Grands Sportifs
10 Salles 65 à 109 places	S Stage	4 Stage (pour les masters)
2 Salles de 36 à 64 places	X DU	8 Admissibilité
21 Salles de moins 36 places		9 Admission
3 Labo de langue à 18p		
4 Salles informatiques 24p		
7 Salles de prestige		

DU Passerelle - Etudiants en Exil (niveau débutant A2)

Intitulé de la matière	Nombre d'heure et type de cours		Code	Type de Salle*	Type de l'UE*	Type de parcours*	Diplôme Porteur
	CM	TD					
<b>Semestre 1</b>							
<b>UE 1 - Français FLE</b>							
FLE langue (oral et écrit)		200	à créer	21	X	0	DU Passerelle A2
<b>UE 2 - Activités et accompagnement</b>							
Module du Pôle réussite		3	à créer	21	X	0	DU Passerelle A2
<b>Total semestre 1</b>		<b>203</b>					
<b>Semestre 1</b>							
<b>UE 1 - Français FLE</b>							
FLE langue (oral et écrit)		200	à créer	21	X	0	DU Passerelle A2
<b>UE 2 - Activités et accompagnement</b>							
Module du Pôle réussite		3	à créer	21	X	0	DU Passerelle A2
<b>Total semestre 1</b>		<b>203</b>					
<b>TOTAL ANNEE</b>		<b>406</b>					

* Type de salle :	* Type de l'UE :	* Type de parcours :
0 Indifférent	B Bonification	0 Spécifique
1 Grands Amphis (445 à 350 Places)	F Fondamentale	1 Captive
11 Petits Amphis (300 Places)	O Ouverture	2 Transversale
12 Salles 110 à 200 places	P Complémentaire	3 Grands Sportifs
10 Salles 65 à 109 places	S Stage	4 Stage (pour les masters)
2 Salles de 36 à 64 places	X DU	8 Admissibilité
21 Salles de moins 36 places		9 Admission
3 Labo de langue à 18p		
4 Salles informatiques 24p		
7 Salles de prestige		

Programme pour une Insertion Professionnelle Réussie des étudiants en exil

Intitulé de la matière	Nombre d'heure et type de cours		Code	Type de Salle*	Type de l'UE*	Type de parcours*	Diplôme Porteur
	CM	TD					
<b>Semestre 1</b>							
<b>UE 1 - Français FLE</b>							
FLE langue (oral et écrit)		20	à créer	21	X	0	Programme IPR
<b>UE 2 - Cours complémentaires</b>							
Initiation à la culture française	10		9230014	12	X	0	DEUF: 3109101JL
Cours d'informatique		10	à créer	4	X	0	Programme IPR
<b>UE 3 - Insertion professionnelle</b>							
Ateliers d'insertion professionnelle		30	à créer	21	X	0	Programme IPR
<b>UE 4 - Réussite à l'insertion</b>							
Ateliers du Pôle Réussite		53	à créer	21	X	0	Programme IPR
<b>Total semestre 1</b>		<b>123</b>					
<b>Semestre 2</b>							
<b>UE 1 - Français FLE</b>							
FLE langue (oral et écrit)		20	à créer	21	X	0	Programme IPR
<b>UE 2 - Cours complémentaires</b>							
Initiation à la culture française	10		9230014	12	X	0	DEUF: 3109101JL
Cours d'informatique		10	à créer	4	X	0	Programme IPR
<b>UE 3 - Insertion professionnelle</b>							
Ateliers d'insertion professionnelle		30	à créer	21	X	0	Programme IPR
<b>UE 4 - Réussite à l'insertion</b>							
Ateliers du Pôle Réussite		53	à créer	21	X	0	Programme IPR
<b>Total semestre 2</b>		<b>123</b>					
<b>TOTAL ANNEE</b>		<b>246</b>					

* Type de salle :	* Type de l'UE :	* Type de parcours :
0 Indifférent	B Bonification	0 Spécifique
1 Grands Amphis (445 à 350 Places)	F Fondamentale	1 Captive
11 Petits Amphis (300 Places)	O Ouverture	2 Transversale
12 Salles 110 à 200 places	P Complémentaire	3 Grands Sportifs
10 Salles 65 à 109 places	S Stage	4 Stage (pour les masters)
2 Salles de 36 à 64 places	X DU	8 Admissibilité
21 Salles de moins 36 places		9 Admission
3 Labo de langue à 18p		
4 Salles informatiques 24p		
7 Salles de prestige		

**Année universitaire 2021/2022**

**REGLEMENT DES ETUDES ET EXAMENS  
DIPLOMES UNIVERSITAIRES  
DU PASSERELLE – ETUDIANTS EN EXIL**

Vu le Code de l'Éducation, et notamment les articles D123-12 à D123-14 & D611-1 à D611-6  
Vu les statuts de l'Université Jean Moulin Lyon 3  
Vu les statuts du Service Général des Relations Internationales  
Vu la Charte des examens de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

## **1. ACCES A LA FORMATION**

### **a) Modalités d'admission**

Le candidat doit justifier l'obtention d'un baccalauréat ou d'un certificat de fin d'études secondaires du pays et du niveau minimum de français déterminé pour la formation. Cette formation est accessible sans condition d'âge.

### **b) Modalités de candidature**

Le candidat remplit le dossier de candidature et rencontre un enseignant FLE au sein du SGRI qui évalue le niveau de français et notifie son avis sur le dossier de candidature.  
Le candidat rencontre la responsable pédagogique et la coordinatrice administrative pour lui présenter son projet d'études et professionnel.

### **c) Coût de la formation**

Les droits d'inscription sont approuvés en Conseil d'Administration. Les étudiants s'acquittent de ces droits s'ils ont déjà été inscrits dans une université française. Ils en sont exonérés si l'inscription en DU passerelle constitue la 1<sup>ère</sup> inscription administrative.  
Pour rappel, les étudiants réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaires et demandeurs d'asile sont exonérés de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) mais doivent fournir leur attestation d'exonération lors de leur inscription administrative.

## **2. OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Les deux Diplômes Universitaires « Passerelle-Étudiants en Exil » (niveaux débutant et intermédiaire) sont orientés autour de deux axes :

- La formation académique
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle

Ces formations comprennent :

- Un enseignement de Français Langue Étrangère oral et écrit qui suit les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.
- Des cours de méthodologie et de spécialité que les étudiants choisissent en fonction de leur projet d'étude et professionnel.
- Des activités culturelles, sportives, associatives et citoyennes.

- Des ateliers visant à favoriser l'insertion socio-professionnelle.
- Les étudiants sont suivis par des pairs dans l'intégration de la vie quotidienne et universitaire à travers un système de parrainage.
- Afin de favoriser leur épanouissement personnel et leur intégration socio-économique, les étudiants suivent des modules du Pôle réussite de l'Université. Des psychologues sont également à leur disposition et animeront des séances d'échange collectif.

Cette formation répond à la politique générale de l'établissement qui prévoit d'intégrer dans tous ses projets la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes, conformément à sa charte.

### **3. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/EXAMENS**

- a) Les Diplômes Universitaires Passerelle – Étudiants en exil comprennent deux semestres, sur l'année.
- b) Le contrôle des connaissances est organisé sur une base semestrielle.
- c) Les enseignements d'une matière peuvent être organisés sous forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) ou de la combinaison de ces deux modes d'enseignement.  
Dans les matières comprenant plusieurs types d'examen (Terminal Écrit - TE ; Terminal Oral - TO; TD ; Interrogation Écrite - IE), la note globale est calculée en tenant compte des coefficients affectés aux uns et aux autres. Si cette note est égale à au moins la moyenne, l'étudiant(e) a validé la matière. Dans les matières qui ne comprennent qu'un seul type d'examen, une note égale ou supérieure à la moyenne entraîne sa réussite.  
Dans les matières qui ne comprennent que des contrôles continus (TD et IE), la note globale est calculée en tenant compte des coefficients affectés à l'un et à l'autre. L'obtention de la moyenne permet de valider la matière.
- d) Les modalités des épreuves sont communiquées aux étudiants en début d'année universitaire et font l'objet d'un tableau annexe au règlement qui est porté à leur connaissance au plus tard quinze jours après la rentrée universitaire.

### **❖ CONTROLES CONTINUS**

Le contrôle continu est défini par chaque enseignant dont la matière est soumise à ce type de contrôle des connaissances. Le contrôle continu peut prendre la forme d'une étude sur le terrain, d'une étude documentaire ou de tout autre travail ou préparation. Il peut être individuel ou collectif, écrit ou oral.

Ce contrôle doit prendre en compte au moins deux notes et la note finale sera la moyenne des notes obtenues. Il peut être composé soit d'une note de TD, soit d'une note d'interrogation écrite ou orale organisée dans le cadre des travaux dirigés, soit d'une note de travaux personnels. Le contrôle peut, en outre, comporter toute autre épreuve organisée dans le cadre de ces travaux dirigés.

Pour les étudiant/es absent/es à un des contrôles pour des motifs *dûment justifiés dans les délais prévus*, une épreuve de remplacement sera prévue. La justification de cette absence au Contrôle Continu ne dispense

en aucun cas de repasser cette épreuve au cours du semestre, en accord avec l'enseignant/e concerné/e. Ils/Elles devront prendre contact avec l'enseignant/e sous les 8 jours afin de prévoir cette épreuve de remplacement qui devra avoir lieu au plus tard avant la fin de la période des cours du semestre. Ils devront également en informer la coordinatrice administrative du Service Générale des Relations Internationales et la Responsable pédagogique de la formation.

*Un rattrapage unique et obligatoire sera organisé par l'enseignant pour les étudiant/es ayant présenté un justificatif d'absence en bonne et due forme à la fois au secrétariat et à l'enseignant/e concerné/e. Aucun justificatif d'absence ne sera accepté pour ce rattrapage. En cas d'absence à cette session, même justifiée, aucun examen ne sera réorganisé.*

**Les notes de contrôle continu ne bénéficient pas d'une deuxième session.**

#### ❖ **EXAMENS TERMINAUX/ORAUX**

La convocation aux terminaux écrits ou oraux, généralement en fin de semestre, se fait par courriel et voie d'affichage (panneau spécifique dédié au DU Passerelle – Étudiants en Exil) Ce sont des épreuves écrites anonymes ou des épreuves orales. En cas d'absence dûment justifiée à une épreuve, l'étudiant pourra être autorisé à subir une épreuve de remplacement.

Les étudiants ajournés à la première session pourront bénéficier, quand elle existe, de la seconde session pour les matières qui n'ont pas été validées.

Les notes obtenues à la deuxième session se substituent dans tous les cas aux résultats de la première session. La présence aux examens de deuxième session est obligatoire pour les étudiants concernés et la note de première session ne peut se substituer à une absence à cette deuxième session.

L'absence à un examen terminal de fin de semestre vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut délibérer sur les résultats de l'intéressé, qui ne sont pas calculés.

Les modalités des examens terminaux garantissent l'anonymat des épreuves écrites.

Les étudiants doivent être présents dans la salle d'examen un quart d'heure avant le début de l'épreuve à la place qui leur est attribuée et communiquée par Intranet. Aucun étudiant se présentant avec un retard de plus de 30 minutes ne pourra être autorisé à composer. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé au candidat concerné en cas de retard. Dans le cas d'examens prenant la forme de questionnaires à choix multiple (Q.C.M.), **aucun retard ne sera accepté et aucune sortie tolérée avant la fin de l'épreuve.**

#### **4. LES REGIMES D'ETUDES**

Le régime général d'études s'applique à l'ensemble des étudiant/es, sauf pour ceux/celles qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier, à leur demande, d'un régime spécial (dispense d'assiduité).

Le régime spécial s'applique aux étudiant/es se trouvant dans l'impossibilité absolue de suivre une matière ou la totalité des enseignements du régime normal. Les étudiant/es doivent remplir une demande de dispense d'assiduité adressée au responsable pédagogique de la formation accompagnée des documents justifiant cette impossibilité dans **un délai indiqué au début de chaque semestre**. Le régime spécial

s'applique **soit pour un semestre complet, c'est-à-dire pour toutes les matières du semestre, soit pour une ou plusieurs matières.**

Le bénéfice de ce régime est accordé aux étudiant/es dûment empêché/es :

- Salarié/e présentant un contrat de travail **officiel** ;
- Mère ou père de famille ;
- Sportif/ve de haut niveau recommandé/e par le service des sports de l'Université ;
- Artiste de haut niveau ;
- Étudiant/e dont l'état de santé attesté par un certificat médical ne permet pas l'assiduité aux TD ;
- Étudiant/e en situation de handicap (conformément à la circulaire 2011-220 du 27 décembre 2011) ;
- Autres cas de force majeure.

Les étudiant/es bénéficiant du régime spécial :

- Sont dispensé/es de toute assiduité aux cours magistraux et travaux dirigés des matières pour lesquelles ils/elles ont obtenu une DA pendant le semestre concerné ;
- N'obtiennent aucune note de contrôle continu dans les matières pour lesquelles ils/elles ont obtenu une DA pendant le semestre concerné. **Ils/Elles doivent se présenter en fin de semestre à une épreuve écrite ou orale (EE/EO) spécifique afin de pouvoir obtenir une note dans la matière et valider les crédits correspondants : ces épreuves ne donnent pas lieu à une deuxième session.**
- Consultent le planning des examens sur leur intranet 15 jours avant les épreuves.

## **5. VALIDATION/OBTENTION DU DIPLÔME**

Pour valider le DU Passerelle - Étudiants en exil, l'étudiant(e) doit obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 pour l'ensemble des épreuves.

### **a) Notation :**

Les notes obtenues par un étudiant sont totalisées par matière, affectées des coefficients ou des crédits conformément à la grille des régimes d'examen des diplômes dans lesquels les cours ont été suivis. La moyenne finale obtenue au DU Passerelle – Étudiants en exil, est exprimée sur une échelle de 0 à 20 points.

### **b) Pratique et prise en compte du sport :**

Les étudiants souhaitant pratiquer un sport doivent s'acquitter des droits prévus par l'établissement. La note de sport éventuelle apparaît sur le relevé de notes de l'étudiant mais n'est pas prise en compte pour l'obtention du DU.

### **c) Pratique et prise en compte des activités culturelles :**

De la même manière, les étudiants inscrits dans les ateliers tels que théâtre, arts plastiques, écriture et orchestre, peuvent, s'ils le souhaitent, obtenir une note laissée mais elle n'est pas comptabilisée pour l'obtention du DU.

- d) Après la proclamation des résultats, un relevé de notes est remis aux étudiant/es, via intranet. Un Diplôme sera délivré à la fin de formation.

## 6. ASSIDUITE

L'attribution d'une note de contrôle continu est conditionnée à l'assiduité de l'étudiant/e. La présence est obligatoire à toutes les séances des matières de travaux dirigés (TD) et aux cours magistraux (CM) qui sont tous évalués en Contrôle Continu. Toutes les absences doivent être justifiées. Ne sont recevables que les justificatifs d'absence qui parviennent au secrétariat au plus tard 8 jours après le 1<sup>er</sup> jour d'absence. **Au-delà de ce délai, la justification ne sera pas recevable.**

Les pièces justificatives ou motifs pouvant être pris en compte sont :

- En cas de maladie : l'attestation de maladie délivrée et signée par un médecin. Pour être recevable, tout certificat médical doit être **l'original** et comporter **le nom de l'étudiant/e, la date** à laquelle le certificat a été établi, **le tampon original** et **la signature du médecin**. Les certificats médicaux rétroactifs ne sont pas acceptés. *S'il est établi qu'il s'agit d'un faux certificat ou d'un certificat falsifié, une procédure disciplinaire sera engagée à l'encontre de l'étudiant/e ;*
- En cas d'obligation familiale grave : le justificatif et la lettre explicative adressée au Responsable pédagogique de la formation.
- En cas de force majeure (obligation familiale, etc.) : la lettre explicative adressée au Responsable pédagogique de la formation.

Les justifications de ces absences sont soumises à l'appréciation du Responsable pédagogique.

Toute absence non justifiée peut entraîner l'interdiction par l'administration de se présenter aux examens. En cas d'absence, les résultats ne sont pas calculés et le jury ne peut pas délibérer sur les résultats du semestre concerné.

## 7. DISPOSITIONS PARTICULIERES

- a) Les délibérations ont lieu à la fin de chaque semestre. Le jury peut accorder des Délibérations Spéciales du Jury (DSJ).
- b) Après la modification des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les étudiants ont droit, dans un délai raisonnable, à la communication de leur copie et à un entretien conformément au calendrier fixé par le responsable pédagogique du programme.
- c) Les mentions sont attribuées après compensation générale des notes, à la fin du second semestre selon le tableau joint :

Moyenne sur 20	Mention
12	Assez Bien
14	Bien
16	Très bien

d) L'évaluation des enseignements est effectuée conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil d'administration de l'Université, en application des textes réglementaires applicables.

e) **Handicap : voir délibération du CA n°D2019-07-13-sco du 9 juillet 2019**

Aux termes de l'article L114 du code de l'action sociale et des familles « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant ». Seuls les étudiants dont le handicap répond à cette définition peuvent demander à bénéficier des aménagements prévus par le décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006.

Les étudiants concernés par une limitation d'activité n'entrant pas dans le champ du handicap tel que défini à l'article L114 précité ne peuvent bénéficier des aménagements prévus par les textes réglementaires susvisés.

Leur cas relève des règles normales d'organisation des examens. Il en est ainsi, notamment, pour les étudiants atteints d'un handicap temporaire (fracture, entorse ou problèmes de santé temporaires).

## Annexe 1

### Organisation des enseignements

#### DU Passerelle Débutant A2 -> B1

Intitulé de la matière	CM	TD
<b>Semestre 1</b>		
<b>UE 1 - Cours de Français</b>		
FLE		200
Trèfle : soutien écrit et oral (sur Intranet)		/
<b>UE 2 - Activités et accompagnement</b>		
Un module du Pôle Réussite (au choix)		3
Activités d'échange à médiation multiple (photo langage...)		20
Accompagnement individuel avec un psychologue à la demande		/
Entretien individuel d'orientation		1
Parrainage		/
Mentorat d'accompagnement		/
<b>TOTAL Semestre 1</b>		<b>224</b>
<b>Semestre 2</b>		
<b>UE 1 - Cours de Français</b>		
FLE		200
Trèfle : soutien écrit et oral (sur Intranet)		/
<b>UE 2 - Activités et accompagnement</b>		
Un module du Pôle Réussite (au choix)		3
Activités d'échange à médiation multiple (photo langage...)		20
Accompagnement individuel avec un psychologue à la demande		/
Entretien individuel d'orientation		1
Parrainage		/
Mentorat d'accompagnement		/
<b>TOTAL Semestre 2</b>		<b>224</b>
<b>TOTAL</b>		<b>448</b>

#### DU Passerelle Intermédiaire B1 -> B2

Intitulé de la matière	CM	TD
<b>Semestre 1</b>		
<b>UE 1 - Cours de Français</b>		
FLE oral et écrit		100
Méthodologie de l'écrit		20
Trèfle : soutien écrit et oral (sur Intranet)		/
<b>UE 2 - Méthodologie universitaire</b>		

Français sur Objectifs Universitaires		20
<b>UE 3 - Cours complémentaires</b>		
Initiation à la Culture Française	10	
Cours au choix parmi les cours ouverts aux étudiants en échange		15
Cours d'informatique		10
<b>UE 4 - Activités et accompagnement</b>		
Trois modules du Pôle Réussite (au choix)		9
Activités d'échange à médiation multiple (photo langage...)		20
Atelier d'insertion professionnelle		3
Accompagnement individuel avec un psychologue à la demande	/	
Entretien individuel d'orientation		1
Parrainage	/	
Mentorat d'accompagnement	/	
Bénévolat et management en association		10
<b>TOTAL Semestre 1</b>		<b>218</b>
<b>Semestre 2</b>		
<b>UE 1 - Cours de Français</b>		
FLE oral et écrit		100
Méthodologie de l'écrit		20
Trèfle : soutien écrit et oral (sur Intranet)	/	
<b>UE 2 - Méthodologie universitaire</b>		
Français sur Objectifs Universitaires		20
<b>UE 3 - Cours complétentaires</b>		
Initiation à la Culture Française	10	
Cours au choix parmi les cours ouverts aux étudiants en échange		15
Cours d'informatique		10
<b>UE 4 - Activités et accompagnement</b>		
Trois modules du Pôle Réussite (au choix)		9
Activités d'échange à médiation multiple (photo langage...)		20
Entretiens d'orientation insertion professionnelle		3
Accompagnement individuel avec un psychologue à la demande	/	
Entretien individuel d'orientation		1
Parrainage	/	
Mentorat d'accompagnement	/	
Bénévolat et management en association		10
<b>TOTAL Semestre 2</b>		<b>218</b>
<b>TOTAL</b>		<b>436</b>

## Annexe 2

### Contrôle des connaissances

#### DU Passerelle Débutant A2 -> B1

Intitulé de la matière	Cours	Examen
<b>Semestre 1</b>		
<b>UE 1 - Cours de Français</b>		
FLE	TD	CC
Trèfle : soutien écrit et oral (sur Intranet)	/	/
<b>UE 2 - Activités et accompagnement</b>		
Un module du Pôle Réussite (au choix)	TD	Note d'assiduité
Activités d'échange à médiation multiple (photo langage...)	/	NA
Accompagnement individuel avec un psychologue à la demande	/	/
Entretien individuel d'orientation	/	/
Parrainage	/	/
Mentorat d'accompagnement	/	/
<b>Semestre 2</b>		
<b>UE 1 - Cours de Français</b>		
FLE	TD	CC
Trèfle : soutien écrit et oral (sur Intranet)	/	/
<b>UE 2 - Activités et accompagnement</b>		
Un module du Pôle Réussite (au choix)	TD	Note d'assiduité
Activités d'échange à médiation multiple (photo langage...)	/	NA
Accompagnement individuel avec un psychologue à la demande	/	/
Entretien individuel d'orientation	/	/
Parrainage	/	/
Mentorat d'accompagnement	/	/

#### DU Passerelle Intermédiaire B1 -> B2

Intitulé de la matière	Cours	Examen
<b>Semestre 1</b>		
<b>UE 1 - Cours de Français</b>		
FLE oral et écrit	TD	CC
Méthodologie de l'écrit	TD	CC
Trèfle : soutien écrit et oral (sur Intranet)	/	/
<b>UE 2 - Méthodologie universitaire</b>		

Français sur Objectifs Universitaires		CC
<b>UE 3 - Cours complémentaires</b>		
Initiation à la Culture Française	CM	QCM/TE
Cours au choix parmi les cours ouverts aux étudiants en échange	TD/CM	TE
Cours d'informatique	TD	CC
<b>UE 4 - Activités et accompagnement</b>		
Trois modules du Pôle Réussite (au choix)	TD	Note d'assiduité
Activités d'échange à médiation multiple (photo langage...)	/	/
Atelier d'insertion professionnelle	TD	Note d'assiduité
Accompagnement individuel avec un psychologue à la demande	/	/
Entretien individuel d'orientation	/	/
Parrainage	/	/
Mentorat d'accompagnement	/	/
Bénévolat et management en association	TD	/
<b>TOTAL Semestre 1</b>		<b>218</b>
<b>Semestre 2</b>		
<b>UE 1 - Cours de Français</b>		
FLE oral et écrit	TD	CC
Méthodologie de l'écrit	TD	CC
Trèfle : soutien écrit et oral (sur Intranet)	/	/
<b>UE 2 - Méthodologie universitaire</b>		
Français sur Objectifs Universitaires	TD	CC
<b>UE 3 - Cours complémentaires</b>		
Initiation à la Culture Française	CM	QCM/TE
Cours au choix parmi les cours ouverts aux étudiants en échange	TD/CM	TE
Cours d'informatique	TD	CC
<b>UE 4 - Activités et accompagnement</b>		
Trois modules du Pôle Réussite (au choix)	TD	Note d'assiduité
Activités d'échange à médiation multiple (photo langage...)	/	/
Entretiens d'orientation insertion professionnelle	/	Note d'assiduité
Accompagnement individuel avec un psychologue à la demande	/	/
Entretien individuel d'orientation	/	/
Parrainage	/	/
Mentorat d'accompagnement	/	/
Bénévolat et management en association	TD	Rapport d'étonnement

**Année universitaire 2021/2022**

**REGLEMENT DES ETUDES ET EXAMENS  
PROGRAMME POUR UNE INSERTION PROFESSIONNELLE  
REUSSIE DES ETUDIANTS EN EXIL**

Vu le Code de l'Éducation, et notamment les articles D123-12 à D123-14 & D611-1 à D611-6  
Vu les statuts de l'Université Jean Moulin Lyon 3  
Vu les statuts du Service Général des Relations Internationales  
Vu la Charte des examens de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

## **1. ACCES A LA FORMATION**

### **a) Modalités d'admission**

Le candidat doit justifier l'obtention d'un baccalauréat ou d'un certificat de fin d'études secondaires du pays et du niveau minimum de français déterminé pour la formation. Cette formation est accessible sans condition d'âge.

### **b) Modalités de candidature**

Le candidat remplit le dossier de candidature et rencontre un enseignant FLE au sein du SGRI qui évalue le niveau de français et notifie son avis sur le dossier de candidature.  
Le candidat rencontre la responsable pédagogique et la coordinatrice administrative pour lui présenter son projet professionnel.

### **c) Coût de la formation**

Les droits d'inscription sont approuvés en Conseil d'Administration. Les étudiants s'acquittent de ces droits s'ils ont déjà été inscrits dans une université française. Ils en sont exonérés si l'inscription dans le programme constitue la 1<sup>ère</sup> inscription administrative.  
Pour rappel, les étudiants réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaires et demandeurs d'asile sont exonérés de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) mais doivent fournir leur attestation d'exonération lors de leur inscription administrative.

## **2. OBJECTIFS DE LA FORMATION**

La formation repose sur un objectif clé : permettre aux étudiants une meilleure insertion professionnelle en leur offrant les bons outils et l'accompagnement nécessaire pour concrétiser leur projet professionnel.

Pour cela, l'Université souhaite leur donner les moyens :

- D'améliorer leur niveau de français
- De savoir comment valoriser leur parcours
- D'acquérir la maîtrise des codes du monde professionnel français
- De se familiariser avec les savoir-faire et savoirs-être nécessaires à l'intégration du monde du travail

Ce programme pourra accueillir jusqu'à vingt étudiants par année universitaire. Il sera axé autour de trois piliers :

- Un enseignement académique par des cours de Français Langues Etrangère reposant sur la compréhension orale et écrite, et la production orale et écrite et un cours d'informatique adapté à leurs besoins.

- L'acquisition de "Soft Skills" pour leur permettre de développer des savoir-être professionnels en tenant compte de la richesse et de la diversité de leur parcours de vie. A ce titre, ils bénéficieront d'un coaching individuel. Ils aborderont également, sous forme d'ateliers, quatre thématiques de développement professionnel : la confiance et l'estime de soi, l'intelligence émotionnelle, la gestion du stress et la communication orale.

- L'accompagnement à l'insertion professionnelle via des ateliers animés par des intervenants et conseillers en insertion professionnelle. Pourront notamment leur être proposé la réalisation d'un bilan de leurs compétences, l'élaboration de CV et lettres de motivation, des rencontres avec des recruteurs d'entreprises et d'institutions, des mises en situation d'entretiens d'embauche, des ateliers de découverte et de compréhension du monde de l'entreprise en France, la création d'un réseau professionnel...

Cette formation répond à la politique générale de l'établissement qui prévoit d'intégrer dans tous ses projets la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes, conformément à sa charte.

### **3. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/EXAMENS**

- a) Le programme comprend deux semestres, sur l'année.
- b) Le contrôle des connaissances est organisé sur une base semestrielle.
- c) Les enseignements d'une matière peuvent être organisés sous forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) ou de la combinaison de ces deux modes d'enseignement.  
Dans les matières comprenant plusieurs types d'examen (Terminal Écrit - TE ; Terminal Oral - TO; TD ; Interrogation Écrite - IE), la note globale est calculée en tenant compte des coefficients affectés aux uns et aux autres. Si cette note est égale à au moins la moyenne, l'étudiant(e) a validé la matière. Dans les matières qui ne comprennent qu'un seul type d'examen, une note égale ou supérieure à la moyenne entraîne sa réussite.  
Dans les matières qui ne comprennent que des contrôles continus (TD et IE), la note globale est calculée en tenant compte des coefficients affectés à l'un et à l'autre. L'obtention de la moyenne permet de valider la matière.
- d) Les modalités des épreuves sont communiquées aux étudiants en début d'année universitaire et font l'objet d'un tableau annexe au règlement qui est porté à leur connaissance au plus tard quinze jours après la rentrée universitaire.

### **❖ CONTROLES CONTINUS**

Le contrôle continu est défini par chaque enseignant dont la matière est soumise à ce type de contrôle des connaissances. Le contrôle continu peut prendre la forme d'une étude sur le terrain, d'une étude documentaire ou de tout autre travail ou préparation. Il peut être individuel ou collectif, écrit ou oral.

Ce contrôle doit prendre en compte au moins deux notes et la note finale sera la moyenne des notes obtenues. Il peut être composé soit d'une note de TD, soit d'une note d'interrogation écrite ou orale organisée dans le cadre des travaux dirigés, soit d'une note de travaux personnels. Le contrôle peut, en outre, comporter toute autre épreuve organisée dans le cadre de ces travaux dirigés.

Pour les étudiant/es absent/es à un des contrôles pour des motifs dûment justifiés dans les délais prévus, une épreuve de remplacement sera prévue. La justification de cette absence au Contrôle Continu ne dispense en aucun cas de repasser cette épreuve au cours du semestre, en accord avec l'enseignant/e concerné/e. Ils/Elles devront prendre contact avec l'enseignant/e sous les 8 jours afin de prévoir cette épreuve de remplacement qui devra avoir lieu au plus tard avant la fin de la période des cours du semestre. Ils devront également en informer la coordinatrice administrative du Service Générale des Relations Internationales et la Responsable pédagogique de la formation.

*Un rattrapage unique et obligatoire sera organisé par l'enseignant pour les étudiant/es ayant présenté un justificatif d'absence en bonne et due forme à la fois au secrétariat et à l'enseignant/e concerné/e. Aucun justificatif d'absence ne sera accepté pour ce rattrapage. En cas d'absence à cette session, même justifiée, aucun examen ne sera réorganisé.*

**Les notes de contrôle continu ne bénéficient pas d'une deuxième session.**

#### ❖ **EXAMENS TERMINAUX/ORAUX**

La convocation aux examens écrits ou oraux, généralement en fin de semestre, se fait par courriel et voie d'affichage (panneau spécifique dédié au DU Passerelle – Étudiants en Exil) Ce sont des épreuves écrites anonymes ou des épreuves orales. En cas d'absence dûment justifiée à une épreuve, l'étudiant pourra être autorisé à subir une épreuve de remplacement.

Les étudiants ajournés à la première session pourront bénéficier, quand elle existe, de la seconde session pour les matières qui n'ont pas été validées.

Les notes obtenues à la deuxième session se substituent dans tous les cas aux résultats de la première session. La présence aux examens de deuxième session est obligatoire pour les étudiants concernés et la note de première session ne peut se substituer à une absence à cette deuxième session.

L'absence à un examen terminal de fin de semestre vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut délibérer sur les résultats de l'intéressé, qui ne sont pas calculés.

Les modalités des examens terminaux garantissent l'anonymat des épreuves écrites.

Les étudiants doivent être présents dans la salle d'examen un quart d'heure avant le début de l'épreuve à la place qui leur est attribuée et communiquée par Intranet. Aucun étudiant se présentant avec un retard de plus de 30 minutes ne pourra être autorisé à composer. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé au candidat concerné en cas de retard. Dans le cas d'examens prenant la forme de questionnaires à choix multiple (Q.C.M.), **aucun retard ne sera accepté et aucune sortie tolérée avant la fin de l'épreuve.**

#### **4. LES REGIMES D'ETUDES**

Le régime général d'études s'applique à l'ensemble des étudiant/es, sauf pour ceux/celles qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier, à leur demande, d'un régime spécial (dispense d'assiduité).

Le régime spécial s'applique aux étudiant/es se trouvant dans l'impossibilité absolue de suivre une matière ou la totalité des enseignements du régime normal. Les étudiant/es doivent remplir une demande de dispense d'assiduité adressée au responsable pédagogique de la formation accompagnée des documents justifiant cette impossibilité dans **un délai indiqué au début de chaque semestre**. Le régime spécial

s'applique **soit pour un semestre complet, c'est-à-dire pour toutes les matières du semestre, soit pour une ou plusieurs matières.**

Le bénéfice de ce régime est accordé aux étudiant/es dûment empêché/es :

- Salarié/e présentant un contrat de travail **officiel** ;
- Mère ou père de famille ;
- Sportif/ve de haut niveau recommandé/e par le service des sports de l'Université ;
- Artiste de haut niveau ;
- Étudiant/e dont l'état de santé attesté par un certificat médical ne permet pas l'assiduité aux TD ;
- Étudiant/e en situation de handicap (conformément à la circulaire 2011-220 du 27 décembre 2011) ;
- Autres cas de force majeure.

Les étudiant/es bénéficiant du régime spécial :

- Sont dispensé/es de toute assiduité aux cours magistraux et travaux dirigés des matières pour lesquelles ils/elles ont obtenu une DA pendant le semestre concerné ;
- N'obtiennent aucune note de contrôle continu dans les matières pour lesquelles ils/elles ont obtenu une DA pendant le semestre concerné. **Ils/Elles doivent se présenter en fin de semestre à une épreuve écrite ou orale (EE/EO) spécifique afin de pouvoir obtenir une note dans la matière et valider les crédits correspondants : ces épreuves ne donnent pas lieu à une deuxième session,**
- Consultent le planning des examens sur leur intranet 15 jours avant les épreuves.

## 5. VALIDATION/OBTENTION DU DIPLÔME

L'étudiant obtient à la fin de la formation un certificat de suivi de formation avec les notes obtenues.

## 6. ASSIDUITE

L'attribution d'une note de contrôle continu est conditionnée à l'assiduité de l'étudiant/e. La présence est obligatoire à toutes les séances des matières de travaux dirigés (TD) et aux cours magistraux (CM) qui sont tous évalués en Contrôle Continu. Toutes les absences doivent être justifiées. Ne sont recevables que les justificatifs d'absence qui parviennent au secrétariat au plus tard 8 jours après le 1<sup>er</sup> jour d'absence. **Au-delà de ce délai, la justification ne sera pas recevable.**

Les pièces justificatives ou motifs pouvant être pris en compte sont :

- En cas de maladie : l'attestation de maladie délivrée et signée par un médecin. Pour être recevable, tout certificat médical doit être **l'original** et comporter **le nom de l'étudiant/e, la date** à laquelle le certificat a été établi, **le tampon original** et **la signature du médecin**. Les certificats médicaux rétroactifs ne sont pas acceptés. *S'il est établi qu'il s'agit d'un faux certificat ou d'un certificat falsifié, une procédure disciplinaire sera engagée à l'encontre de l'étudiant/e ;*
- En cas d'obligation familiale grave : le justificatif et la lettre explicative adressée au Responsable pédagogique de la formation.
- En cas de force majeure (obligation familiale, etc.) : la lettre explicative adressée au Responsable pédagogique de la formation.

Les justifications de ces absences sont soumises à l'appréciation du Responsable pédagogique.

Toute absence non justifiée peut entraîner l'interdiction par l'administration de se présenter aux examens. En cas d'absence, les résultats ne sont pas calculés et le jury ne peut pas délibérer sur les résultats du semestre concerné.

## **7. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

- a) L'évaluation des enseignements est effectuée conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil d'administration de l'Université, en application des textes réglementaires applicables.
- b) **Handicap : voir délibération du CA n°D2019-07-13-sco du 9 juillet 2019**

Aux termes de l'article L114 du code de l'action sociale et des familles « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant ». Seuls les étudiants dont le handicap répond à cette définition peuvent demander à bénéficier des aménagements prévus par le décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006.

Les étudiants concernés par une limitation d'activité n'entrant pas dans le champ du handicap tel que défini à l'article L114 précité ne peuvent bénéficier des aménagements prévus par les textes réglementaires susvisés.

Leur cas relève des règles normales d'organisation des examens. Il en est ainsi, notamment, pour les étudiants atteints d'un handicap temporaire (fracture, entorse ou problèmes de santé temporaires).

## Annexe 1

### Organisation des enseignements

Programme annuel	CM	TD
<b>UE 1 - Français FLE</b>		
Français Langue Etrangère		40
<b>UE 2 - Cours complémentaires</b>		
Cours d'informatique		20
Initiation à la Culture Française	20	
<b>UE 3 - Insertion Professionnelle</b>		
Introduction générale insertion professionnelle - BAIP (1 groupe)		3
Ateliers d'insertion professionnelle par groupes - BAIP (14h x 4 groupes = 56h au total)		14
Conférences recruteurs		/
Intervention job dating		/
<b>UE 4 - Réussite à l'insertion</b>		
Modules du Pôle Réussite (48h x 2 groupes = 96h au total)		48
Coaching étudiant		9
<b>UE 5 - Activités et accompagnement</b>		
Activités d'échange à médiation multiple (photo langage...)		40
Accompagnement individuel avec un psychologue à la demande		A la demande
Entretien individuel d'orientation		1
<b>UE 6 - Intégration à la communauté universitaire et au monde socio-professionnel</b>		
Parrainage		/
Mentorat d'accompagnement		/
<b>Total annuel / étudiant</b>		<b>235</b>
<b>TOTAL FORMATION</b>		<b>475</b>

## Annexe 2

### Contrôle des connaissances

Programme annuel	Cours	TD
<b>UE 1 - Français FLE</b>		
Français Langue Etrangère	TD	CC
<b>UE 2 - Cours complémentaires</b>		
Cours d'informatique	TD	CC
Initiation à la Culture Française	CM	QCM/TE
<b>UE 3 - Insertion Professionnelle</b>		
Introduction générale insertion professionnelle - BAIP (1 groupe)	TD	Note d'assiduité
Ateliers d'insertion professionnelle par groupes - BAIP (14h x 4 groupes= 56h au total)	TD	Note d'assiduité
Conférences recruteurs	/	/
Intervention job dating	/	/
<b>UE 4 - Réussite à l'insertion</b>		
Modules du Pôle Réussite (48h x 2 groupes = 96h au total)	TD	Note d'assiduité
Coaching étudiant	TD	Note d'assiduité
<b>UE 5 - Activités et accompagnement</b>		
Activités d'échange à médiation multiple (photo langage...)	/	/
Accompagnement individuel avec un psychologue à la demande	/	/
Entretien individuel d'orientation	/	/
<b>UE 6 - Intégration à la communauté universitaire et au monde socio-professionnel</b>		
Parrainage	/	/
Mentorat d'accompagnement	/	/

# RÈGLES D'ATTRIBUTION DES BOURSES POUR UNE MOBILITÉ D'ÉTUDES EN 2021-2022

Votées en CFVU du 15 juin et en CA du 29 juin 2021

## I. RÈGLES GÉNÉRALES

Les bourses de mobilité sont attribuées dans la limite de l'enveloppe dont bénéficie l'Université.

Les trois bourses Erasmus+, BRMIE de la Région Auvergne Rhône-Alpes et AMI du Ministère sont cumulables

Le dossier de candidature doit être déposé au Service des Relations Internationales avant le début de la mobilité.

Un tableau récapitulant les règles d'attribution est présenté au paragraphe III ci-dessous.

## II. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET MONTANTS

### A. Règles communes

- Seuls les étudiants effectuant une mobilité d'études encadrée peuvent bénéficier d'une bourse.
- Les étudiants partant en mobilité d'études dans le cadre d'une année de césure ou d'un Certificat de professionnalisation et d'études à l'international ne sont pas éligibles.

### B. Règles spécifiques et montants

#### 1. ERASMUS+

##### *Critères d'éligibilité*

- Effectuer une mobilité d'études d'une durée de 2 à 12 mois en Diplôme National, DUETI ou en **Diplôme d'Université**
- Ne pas dépasser 12 mois de mobilité par cycle (licence, master et doctorat), études et stage cumulés.
- Effectuer sa mobilité dans un pays du programme Erasmus+ :

Pays du Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède.

Pays du Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.

Pays du Groupe 3 : Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

##### *Règles d'attribution*

La mobilité est financée en fonction du pays de destination selon le cadre établi par la Commission Européenne.

Le montant de la bourse est le suivant :

##### **Pour les Licences et masters :**

2170 € pour une année ou 1085 € pour un semestre dans un pays du Groupe 1.

1820 € pour une année ou 910 € pour un semestre dans un pays du Groupe 2.

1470 € pour une année ou 735 € pour un semestre dans un pays du Groupe 3.

Attention, si la durée de la mobilité est inférieure à 7 mois pour une mobilité à l'année ou inférieure à 3,5 mois pour une mobilité au semestre, le montant de la bourse sera calculé au prorata du nombre de jours réellement effectués (310 €/mois pour pays du Groupe 1, 260 € par mois pour pays du Groupe 2 et 210 € par mois pour pays du Groupe 3).

##### **Pour les doctorats :**

310 € par mois au prorata du nombre de jours réellement effectués, pour les pays du Groupe 1.

260 € par mois au prorata du nombre de jours réellement effectués, pour les pays du Groupe 2.

210 € par mois au prorata du nombre de jours réellement effectués, pour les pays du Groupe 3.

Les **étudiants répondant à l'un des critères énumérés ci-dessous** l'année de la mobilité perçoivent une aide complémentaire forfaitaire « inclusion » d'un montant de 250 € par mois financé :

1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ;
2. habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
3. habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville ;
4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7 ;
5. bénéficiaire d'une bourse de collège (échelons 1 à 3) ;
6. bénéficiaire d'une bourse de lycée (échelons 4 à 6) ;
7. appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 € ;
8. demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an ;
9. inscrit dans l'un des dispositifs suivants :
  - dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ;
  - contrat de volontariat pour l'insertion ;
  - parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et Garantie jeunes;
  - Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV) ;
  - programme Tapaj (Travail alternatif payé à la journée).

#### **Pour les étudiants en situation de handicap :**

Une aide peut être allouée en complément pour les étudiants en situation de handicap. Les étudiants concernés doivent se rapprocher du Service des relations internationales pour déposer un dossier spécifique en octobre pour un départ au semestre de printemps et en mai pour un départ au semestre d'automne.

#### **Versement de la bourse**

Si le dossier est complet, la bourse est versée en deux fois :

- 75% de la bourse à réception de l'attestation de présence et après réponse au test OLS.
- Le solde à réception de l'attestation finale, après réponse au questionnaire Erasmus+ et au test OLS final.

## **2. BOURSE DE LA RÉGION**

#### **Critères d'éligibilité**

- Partir en mobilité au minimum 2 mois dans un Diplôme National ou dans le DUETI.
- Ne pas partir dans son pays d'origine pour les étudiants non français.
- Ne pas dépasser 48 semaines de mobilité financées, tous cycles confondus (licence et master), études et stage confondus.

#### **Règles d'attribution**

Si la mobilité a lieu **hors Europe** \* :

L'étudiant reçoit 1 140 € (12 semaines) pour une mobilité d'un semestre.

L'étudiant reçoit 1 995 € (21 semaines) pour une mobilité d'une année.

Si la mobilité a lieu **en Europe** \* :

L'étudiant reçoit 380 € (4 semaines), quelle que soit la durée de la mobilité.

Les **étudiants boursiers sur critères sociaux** l'année de la mobilité perçoivent une aide complémentaire forfaitaire d'un montant variant selon l'échelon de leur bourse :

---

\* « Europe » au sens des pays du programme Erasmus+

Échelon de bourse 7 : 530 €  
 Échelon de bourse 6 : 455 €  
 Échelon de bourse 5 : 380 €  
 Échelon de bourse 4 : 305 €  
 Échelon de bourse 3 : 230 €  
 Échelon de bourse 2 : 155 €  
 Échelons de bourse 0bis et 1 : 80 €

Les **étudiants en situation de handicap** bénéficient d'une aide complémentaire d'un montant de 530 €.

#### Versement de la bourse

Si le dossier est complet, la bourse est versée en deux fois :

- 75% de la bourse après dépôt du certificat de présence sur l'Extranet de la Région.
- Le solde après dépôt du certificat final et du rapport de fin de séjour sur l'Extranet de la Région.

### 3. Aide à la Mobilité Internationale (AMI)

#### Critère d'éligibilité

- Bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux pour l'année de la mobilité ou de l'allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques.
- Préparer un Diplôme National relevant de la compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur, ou le DUETI.
- Ne pas bénéficier d'une aide à la mobilité internationale cumulée (stages et études) supérieure à neuf mois au cours de l'ensemble des études supérieures.

#### Règles d'attribution

L'étudiant perçoit **800 €** quelle que soit la durée de sa mobilité.

En fonction de l'enveloppe restant disponible, un ou plusieurs compléments de 400 € peuvent être versés aux étudiants.

#### Versement de la bourse

Si le dossier est complet, le versement est effectué selon les règles suivantes :

- Les étudiants partant **au semestre d'automne** perçoivent la bourse en janvier.
- Les **étudiants partant à l'année** perçoivent la bourse en un ou deux versements en janvier et/ou en avril.
- Les **étudiants partant au semestre de printemps** perçoivent la bourse en avril.

### III. RÉCAPITULATIF DES RÈGLES D'ATTRIBUTION

		Nom de la bourse attribuée	Montant	
			Mobilité à l'année	Mobilité au semestre
hors Europe*	non boursier	Bourse Région	1 995 €	1 140 €
	boursier	Bourse Région + Aide au départ Région + AMI	entre 2 875 € et 3 325 €	entre 2 020 € et 2 470 €

\* « Europe » au sens des pays du programme Erasmus+

<b>Europe*</b>	Groupe 1	non boursier	Bourse Région + Erasmus	2 550 €	1 465 €
		boursier	Bourse Région + Aide au départ Région + Erasmus + AMI	entre 3 430 € et 3 880 €	entre 2 345 € et 2 795 €
	Groupe 2	non boursier	Bourse Région + Erasmus	2 200€	1 290€
		boursier	Bourse Région + Aide au départ Région + Erasmus + AMI	entre 3 080 € et 3 530 €	entre 2 170 € et 2 620 €
	Groupe 3	non boursier	Bourse Région + Erasmus	1 850 €	1 115 €
		boursier	Bourse Région + Aide au départ Région + Erasmus + AMI	entre 2 730 € et 3 180 €	entre 1 995 € et 2 445 €

# **PROGRAMME SELF : liste de cours 2021-2022**

## ***GESTION & CULTURE D'ENTREPRISE***

### 1er semestre – 5 cours

- Cross-Cultural Management
- Product distribution, pricing and negotiation
- Strategic Marketing
- Multinational Business Finance
- Powerful Presentations

### 2e semestre – 5 cours

- Human Resources Management
- Negotiating and pitching in business contexts
- International Finance
- Organizational Behavior
- Marketing & Innovation

## ***DROIT/SCIENCE POLITIQUE***

### 1er semestre – 5 cours

- Alternative dispute resolution in the UK legal system
- Comparative Constitutional Law
- European Union
- Introduction to International Criminal Law
- Paradox and Conflict in European Union Law

2e semestre – 5 cours

- Comparative Legal Traditions
- Introduction to the Law of the Sea
- Introduction to Human Rights Law
- International Trade Law
- Mergers & acquisitions, ADR, Legal negotiation

***SCIENCES HUMAINES***

1er semestre – 4 cours

- Art & Politics
- French History in Film
- Gilded Age America and the Birth of the Modern World
- French History and Poetry

2e semestre – 4 cours

- Tocqueville & Democracy
- Globalization
- Staging the Supernatural in Shakespeare's Macbeth and A Midsummer Night's Dream
- The European Revolutionary Tide since 1789

***TRONC COMMUN***

- Introduction to French culture & civilization
- Français langue étrangère (FLE)

**Délibération n° D2021-06-07-ins**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 29 juin 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3 ; L. 613-2 et L. 712-3 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université,  
Après avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 15 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

**Exposé des motifs**

*Les facultés de droit et des langues proposent des modifications marginales de leurs calendriers comme présentées en annexe à la présente délibération.*

*La commission a bien noté que ces modifications ne remettaient pas en cause l'équilibre général du calendrier universitaire tel que présenté lors des dernières instances*

**Décide**

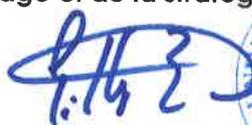
D'approuver les modifications du calendrier universitaire 2021/2022 pour la faculté de droit et celle des langues telles que présentées en annexe à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 29 juin 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,**  
**Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,**  
**du pilotage et de la stratégie numérique**

  
  
Gilles BONNET

**PROPOSITION DE MODIFICATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021/2022 –  
FACULTE DE DROIT -**

En rouge les modifications apportées colonne de gauche = version initiale

La principale raison est l'intégration des relevés de notes du semestre 6 des étudiants en 3<sup>ème</sup> année de licence dans les pièces déposées via le portail E candidat, en vue d'une admission en première année de master. Ce choix par conséquent s'accompagne d'un assouplissement des conditions d'organisation des examens, avec une priorité sur les 3<sup>èmes</sup> années de licence. Ainsi, leurs examens du semestre impair devront être terminés avant la fermeture de Noël et ils reprendront leurs cours dès le 4 janvier, donc avant ceux programmés pour les L2, tout ceci dans la perspective de la tenue des délibérations (des L3) un peu plus tôt.

Dès lors, les candidats en master 1 pourront, conformément au calendrier arrêté pour les dates d'ouverture et de fermeture du portail E candidat, joindre également leur relevé de notes du semestre 6.

<b>2022</b>	<b>Rattrapage/Révision</b> <b>L1: du 04 au 10 avril</b>  <b>du 10 AU 16 avril 2022</b>	<b>L2/L3:</b>	L1: du 04 au 8 avril 2022 L2: du 11 au 16 avril 2022 L3: du 02 au 05 avril 2022
Du samedi 23 Avril au dimanche 1er mai 2022			
<b>mai</b>	<b>EXAMEN</b> <b>L1 : du lundi 11 avril au 11</b>  <b>: du lundi 25 avril au mercredi 11 mai 2022</b>	<b>L2/L3</b>	L1 : Du lundi 11 avril au 11 mai <b>L2/L3 Du 06 avril au 11 mai</b>
Du 8 juin au 27 juin 2022			du jeudi 9 juin au mercredi 29 juin 2022

CFVU du 15 JUIN 2021

PROPOSITION DE MODIFICATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021/2022

FACULTE DES LANGUES

La rentrée universitaire étant décalée entre l'IAE et le LEA d'une semaine, la Faculté des Langues propose d'avancer la date de pré-rentrée pour la licence LEA prévue initialement le 3 septembre au **jeudi 26 août 2021**. Cela évitera aux étudiants de manquer une partie des cours, les interactions entre les deux composantes étant importantes.

**Délibération n° D2021-06-08-ins**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 29 juin 2021**

Vu le code de commerce, notamment son article L. 811-5 ;  
Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3 ; L. 612-5 et suivants ; L. 613-1 et L. 712-3 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université,

Après avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 15 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

D'approuver le principe de l'ouverture aux stagiaires de la formation professionnelle du Master 2 Restructuration et traitement des entreprises en difficulté, à compter de l'année universitaire 2021/2022, comme présenté en annexe à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

**Lyon, le 29 juin 2021**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,**  
**Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,**  
**du pilotage et de la stratégie numérique**

  
Gilles BONNET



## **Ouverture aux stagiaires de formation professionnelle**

### ***Master 2 Restructuration et traitement des entreprises en difficulté (ALED)***

#### **Présentation de la formation**

Le Master Restructuration et traitement des entreprises en difficulté (accrédité ALED) a été créé à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 à la rentrée universitaire 2018 pour la 1<sup>ère</sup> année du parcours. La 2<sup>ème</sup> promotion sera diplômée à l'issue de l'année universitaire actuelle.

La création de la Mention de Master « *Administration et liquidation des entreprises en difficulté* » résulte de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (art. 61).

Dans ce cadre, l'article 14 du décret n°2016-400 du 1<sup>er</sup> avril 2016 est venu régir l'accès aux professions d'administrateur judiciaire ou de mandataire judiciaire des personnes ayant obtenu un Master en administration et liquidation des entreprises en difficulté (art. R. 811-28-1 et R. 812-18-1 du Code de commerce). Désormais, les titulaires d'un tel diplôme peuvent solliciter leur inscription sur la liste nationale des administrateurs judiciaires ou sur celle des mandataires judiciaires en justifiant soit de 5 ans d'expérience comme collaborateur d'un administrateur judiciaire ou d'un mandataire judiciaire, soit de 8 ans de pratique professionnelle comptable, juridique ou financière dans le domaine de l'administration, du financement, de la restructuration, dont les fusions-acquisitions, ou de la reprise d'entreprises, notamment en difficulté. Les titulaires de ces diplômes qui ont effectué un stage d'au moins trente mois et qui peuvent attester de l'accomplissement d'un certain nombre de tâches (art. R. 811-28-2, al. 1, et R. 812-18-2, al. 1<sup>er</sup>, C. com.) peuvent également demander leur inscription sur la liste nationale.

Si la formation créée à l'Université Lyon 3 a été accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et correspond bien à un Master visé par l'article 14 du décret n°2016-400 du 1<sup>er</sup> avril 2016, notre ambition a été de l'ouvrir à un public bien plus large que les seules professions d'administrateurs ou de mandataires judiciaires. Aussi, l'intitulé retenu pour le diplôme « *Restructuration et traitement des entreprises en difficulté* » vise à attirer n'importe quel étudiant désireux d'évoluer dans le domaine de la défaillance d'entreprise.

En effet cette formation offre aux étudiants des compétences étendues en matière juridique, mais également en matière comptable et financière. Les praticiens du droit déplorent fréquemment que les étudiants des facultés de droit connaissent trop peu ces questions. La formation a donc vocation à répondre à leurs attentes, que ces praticiens soient avocats, banquiers d'affaires, experts comptables, auditeurs, et naturellement administrateurs ou mandataires judiciaires.

Les débouchés sont donc nombreux, et aujourd'hui la formation a trouvé sa place et acquis ses lettres de noblesse dans l'environnement régional et même national. Seules cinq formations de ce type existent, celle ouverte à l'Université Lyon 3 étant la seule de la région Auvergne-Rhône-Alpes (les autres Master ALED ont respectivement été ouverts au sein des Universités Paris 1-Sorbonne ; Aix-Marseille Université ; Toulouse-Capitole et Nice).

### ***Caractère professionnalisant de la formation***

En 2<sup>ème</sup> année de Master, les deux tiers des enseignements sont délivrés par des professionnels (administrateurs et mandataires judiciaires ; avocats ; professionnels du chiffre et de la finance).

Les étudiants doivent obligatoirement suivre un stage en fin de 1<sup>ère</sup> année (deux mois minimum) et en fin de 2<sup>ème</sup> année (4 mois minimum). Jusqu'ici les étudiants ont toujours assez aisément trouvé des structures susceptibles de les accueillir, ce qui démontre tout à la fois la pertinence de la formation et son caractère attractif pour les professionnels.

### ***Raisons d'ouverture à la formation professionnelle et rythme envisagé***

D'autres Master de type ALED étant déjà ouverts à l'alternance, on observe que de plus en plus d'étudiants sont désireux de s'engager dans une telle démarche. A cet égard, le Master ALED souffrait d'un handicap vis-à-vis des masters comparables offrant déjà une telle possibilité à leurs étudiants.

Pour répondre à leur demande, une évolution s'est présentée de façon assez naturelle. Nous avons concentré les heures de formation le matin afin que les étudiants soient disponibles l'après-midi pour suivre, s'ils le désirent, un stage professionnalisant. De nombreux étudiants se sont saisis de cette possibilité et des professionnels nous ont fait savoir qu'ils seraient prêts à offrir aux étudiants en question un contrat de professionnalisation compte tenu des aides qui leur sont allouées dans un tel cas.

Aussi, nous sollicitons l'ouverture du Master aux stagiaires de la formation professionnelle. Cette ouverture ne s'accompagnerait d'aucune création d'heures d'enseignement supplémentaires puisque les étudiants de la formation initiale et de la formation continue seraient présents dans un unique groupe. L'organisation actuelle ne serait pas modifiée, les étudiants disposant d'un contrat de professionnalisation étant en cours le matin et en entreprise l'après-midi et durant les périodes de vacances universitaires. Nous espérons qu'entre 5 et 10 étudiants de 2<sup>ème</sup> année (sur une formation comprenant 20 à 25 étudiants) se verront offrir un contrat de professionnalisation. Les droits d'inscription seraient fixés pour ces étudiants à 4 144 euros pour l'année universitaire de M2 (259 heures d'enseignement /16 € de l'heure).

  
N. BORGIA  
Professeur à l'Université Lyon 3  
Responsable du Master Restructuration et traitement des entreprises en difficulté

**Délibération n° D2021-06-09-ins**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 29 juin 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3 ; L. 612-5 et suivants ; L. 613-1 ; et L. 712-3 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université,

Après avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 15 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

D'approuver l'ouverture d'un parcours MEEF Arabe à compter de l'année universitaire 2021/2022 comme décrit dans l'annexe à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 29 juin 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,**  
**Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,**  
**du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET



## **Master MEEF Arabe mutualisé Lyon 2 – Lyon 3**

### **Argumentaire**

A l'heure où l'enseignement de la langue arabe, deuxième langue de France, connaît un regain d'intérêt et d'investissement pédagogique dans le secondaire, et où l'Etat affirme sa volonté de renforcer les études arabes et sur le monde musulman (augmentation des postes de CAPES et d'agrégation d'arabe mis au concours, création d'un Institut français d'islamologie avec une antenne lyonnaise), le moment paraît particulièrement opportun pour ouvrir un master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) arabe, demandé par l'inspection de l'Académie de Lyon depuis plusieurs années, pour pouvoir former les futurs enseignants arabisants.

Il n'existe à ce jour que deux formations MEEF arabe en France (à Paris et à Aix-Marseille). L'ouverture du diplôme vient combler le manque de formation aux niveaux national et régional en s'appuyant sur un bassin de recrutement favorable.

Lyon 2 et Lyon 3 ont décidé de mutualiser ce master, afin de profiter pleinement de l'expertise et des ressources, humaines et matérielles, de nos deux départements, et de travailler en commun pour une meilleure formation de nos futurs enseignants. Avec le recrutement cette année d'un MCF en islamologie à Lyon 2, nous pourrons former des enseignants conscients des enjeux sociétaux actuels et de la pluralité de l'islam, qui fait sa richesse, en désacralisant la langue arabe.

Malgré les conditions difficiles de ces dernières années (volant d'heures réduit et une mutualisation malaisée avec les cours de préparation à l'agrégation), pour former les futurs candidats au CAPES, nous avons connu d'excellents résultats d'admission au CAPES ces dernières années, hormis l'an dernier. Le master MEEF arabe permettra ainsi de pérenniser ces résultats satisfaisants et d'attirer de potentiels bons candidats tout en répondant à une réelle demande des étudiants, en leur offrant une structure de formation stable et coordonnée.

La réforme des concours constitue une opportunité idéale pour démarrer une telle formation, en l'adaptant directement aux nouvelles exigences. Nous proposons d'ouvrir un M1 MEEF arabe dès la rentrée 2021, puis d'ouvrir le M2 l'année suivante, de façon à pouvoir davantage anticiper les attentes liées aux nouvelles épreuves (qui auront lieu en fin de M2) et ajuster si nécessaire notre offre de formation à l'issue de cette première année de fonctionnement.

Cette formation s'appuiera sur les structures pré-existantes à Lyon 2 et Lyon 3 et sur la mutualisation de certains cours. Tous les modules liés au contexte d'exercice du métier seront financés par l'Inspé, dont les personnels issus du second degré doivent représenter 33 % des formateurs, comme annoncé dans la réforme des masters enseignement. Il restera donc 92h HETD à financer pour les deux universités partenaires, soit 40h pour Lyon 2 et 52h pour Lyon 3, en plus de l'enveloppe pour la responsabilité du master dans chaque université.

**Délibération n° D2021-06-10-ins**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 29 juin 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3 et L. 712-3 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université,  
Après avis favorable du conseil de faculté de droit du 4 juin 2021  
Après avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 15 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

**Exposé des motifs :**

Le responsable pédagogique du master Droit des organisations internationales a obtenu au titre de l'année 2021 une subvention de 7 400 € dans le cadre d'un appel à projet Tremplin "New York Graduate Plan- Master droit des organisations internationales".

Dans le cadre de ce projet, le responsable pédagogique souhaite permettre à un étudiant de ce master de s'inscrire à un programme de formation dénommé « Inspire Change » qui se déroule au sein des Nations Unies à New-York. Les cours mêlent l'enseignement en classe et l'observation des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les étudiants doivent aussi rédiger un rapport de recherche.

Ce programme de formation est porté par la société Inspired Change Corporate (ICC), en partenariat avec les Nations Unies. Le programme est ouvert à partir de 15 étudiants et les places sont limitées à 35 étudiants par session. Le prix de la formation s'élève à 5 500 € avec paiement intégral un mois avant le début du programme par l'étudiant ou l'établissement d'enseignement supérieur. Les frais d'hébergement, de repas, de transport et visa sont à la charge de l'étudiant.

**Décide**

D'approuver le versement en 2021 d'une bourse d'étude de 5 000 € à un étudiant du master Droit des organisations internationales sélectionné dans ce programme de formation.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 29 juin 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,  
du pilotage et de la stratégie numérique**

  
Gilles BONNET



**Délibération n° D2021-06-11-acc**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 29 juin 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2021-01-05-ins du 26 janvier 2021 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

**Décide**

D'approuver les conventions suivantes :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-02-C-81	L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	Accord cadre de partenariat afin de définir le cadre général et les modalités de coopération entre l'AUF et l'Institut international pour la Francophonie (2IF).
2021-03-C-82	L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	Convention pour préciser les conditions de soutien financier octroyé par l'AUF à 2IF pour le développement du Dictionnaire des francophones.
2021-04-C-113	Le Conseil Régional des Notaires de la Cour d'appel de Lyon	Convention de partenariat dans le cadre de la Licence professionnelle « Métiers du notariat » et dans le cadre du MASTER de droit notarial.
2021-05-C-135	L'Université Claude Bernard Lyon 1	Convention pour fixer les modalités de reversement par Lyon 1 des sommes octroyées par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au profit de Lyon 3.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 29 juin 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique,

Gilles BONNET



**Délibération n° D2021-06-12-acc**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 29 juin 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2021-01-05-ins du 26 janvier 2021 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Les conventions suivantes ont été signées par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration, et transmises pour information aux membres :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-03-C-65	Arthaud & Associés	Avenant n°2 de modification et de prolongation de la convention de partenariat n°17-CC-177.
2021-03-C-66	La Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon-Riom	Avenant n°2 de modification et de prolongation de la convention de partenariat n°2015-2513.
2021-03-C-67	Gest On Line	Avenant n°2 de modification et de prolongation de la convention de partenariat n°17-CC-173.
2021-03-C-69	Orfis	Avenant n°2 de modification et de prolongation de la convention de partenariat n°17-CC-89.
2021-03-C-70	CJEC	Avenant n°2 de modification et de prolongation de la convention de partenariat n°19-CC-1322.
2021-03-C-71	FIDUCIAL	Avenant n°2 de modification et de prolongation de la convention de partenariat n°17-CC-97.
2021-03-C-72	In Extenso Auvergne Rhône-Alpes	Avenant n°1 de modification et de prolongation de la convention de partenariat n°20-CC-1509.
2021-03-C-73	ODICEO	Avenant n°2 de modification et de prolongation de la convention de partenariat n°17-CC-93.
2021-03-C-76	ORIAL	Avenant n°2 de modification et de prolongation de la convention de partenariat n°17-CC-91.

2021-03-C-136	L'association loi 1901 « La Sauce Singulière » - BHN	Avenant n°2021-05-C-136 à la convention n°20-CC-1669.
2021-03-C-142	La SELARL Carnot Avocats	Convention d'honoraire.
2021-03-C-145	Société Générale	Partenariat entre la société générale et l'IAE de Lyon 3.
2021-03-C-157	13 partenaires	Accord de consortium pour la réalisation du projet MethaBiosol.
2021-01-CF-02	L'Université de Lyon	Convention d'application relative à la convention Etat/COMUE « Université de Lyon » intitulée « Co-construction d'une offre de formation pour accompagner les entreprises sur les transitions économiques et technologiques ».
2021-03-CF-56	La CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	Avenant n°2 de prolongation et de modification de la convention de partenariat n°16-16.
2021-03-CF-57	Ecole Catholique d'Arts et Métiers (ECAM)	Avenant n°1 de prolongation de la convention de partenariat n°20-1491.
2021-03-CF-58	ECAM Lyon	Avenant n°2 de modification et de prolongation de la convention de partenariat n°18-664
2021-03-CF-59	BTP CFA AFRA	Convention d'unité de formation par apprentissage.
2021-03-CF-60	L'Université de Lyon et la Métropole de Lyon	Avenant modifiant et prorogeant la convention de formation professionnelle et de partenariat n°19-1328.
2021-03-CF-61	Institut d'Etudes Politiques de Lyon	Convention de partenariat.
2021-03-CF-62	Gest On Line	Avenant n°01 de modification et de prolongation de la convention de partenariat n°18-815.
2021-03-CF-64	L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA Lyon)	Avenant n°1 de modification et de prolongation de la convention de partenariat n°19-1374.

Lyon, le 29 juin 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,

Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique,

Gilles BONNET

